

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026





© Henri Garat/Ville de Paris

Pour la première fois en 2015, 13 signataires d'horizons divers s'engageaient autour du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour lutter ensemble contre la pauvreté. Cette lutte s'est organisée autour de trois axes : prévenir, intervenir et insérer.

Depuis, la lutte contre les expulsions locatives s'est renforcée, notamment à travers des interventions précoces en allant vers les personnes qui ne sollicitaient pas les services sociaux. Nous avons aussi mis en place des parcours d'insertion plus souples pour s'adapter aux situations individuelles.

Ensemble, nous nous sommes mobilisés pour améliorer la prise en charge des personnes sans abri à travers l'ouverture de nouveaux centres d'hébergement, le renforcement de la coordination des maraudes, le doublement du nombre de restaurants solidaires et l'ouverture de lieux dédiés pour les femmes.

Puis la crise du Covid-19 est apparue, accentuant encore l'exclusion et rendant nos actions plus indispensables que jamais. Le nombre de personnes sans activité professionnelle, en souffrance, isolées ou en situation de précarité a explosé. Qui plus est, les répercussions sociales, économiques et psychiques se sont installées dans la durée.

Face à cette pandémie, tout à la fois crise sanitaire et crise sociale, les travailleurs sociaux n'ont cessé de se mobiliser. Je veux saluer leur dévouement et leur renouveler mes remerciements sincères et chaleureux. Ils ont su mettre à profit les liens tissés grâce au partenariat de 2015 et ont montré la force de ce travail collectif.

Sans ce travail partenarial, aucune lutte efficace contre la précarité et l'exclusion n'est possible. C'est dans le cadre de cette démarche qu'en juillet 2020 une nouvelle phase de concertation s'est ouverte autour de mon adjointe Léa Filoche pour construire l'acte 2 de ce Pacte.

Après deux ans d'échanges, une centaine d'actions ont été retenues pour les années à venir, regroupées autour de quatre engagements :

- Changer de regard
- Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire
- Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide
- Garantir un accompagnement sans rupture

Les 23 signataires, comme l'ensemble des partenaires, continueront d'agir en lien avec la métropole.

Sur le terrain, cette dynamique sera accompagnée et renforcée par la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens qui sont parties prenantes des solutions apportées. Leurs participations à la Fabrique de la Solidarité, lors de la guerre en Ukraine ou pendant la Nuit de la Solidarité ne sont que quelques-uns des exemples de leur engagement qui nous pousse à redoubler d'efforts pour que Paris soit toujours à la hauteur de son ambition d'être une ville profondément et irrémédiablement solidaire.

Anne Hidalgo
Maire de Paris





© David Mendiboure

La signature de ce deuxième Pacte de lutte contre la grande exclusion de Paris, issue de concertations avec les acteurs engagés sur le terrain, concrétise la volonté de tous, signataires et partenaires associés, de défendre le droit de chacun de vivre dans la dignité.

À travers ses 4 axes (Changer le regard, Adapter les dispositifs aux personnes pour permettre un accès effectif aux droits, Assurer la juste répartition de l'offre, aller vers et emmener vers, Prévenir et garantir un accompagnement sans rupture), cet engagement renouvelé nous incite collectivement à poursuivre les actions menées au bénéfice des femmes et des hommes accompagnés au quotidien. Ce Pacte, dans la continuité du précédent, s'est nourri des enseignements et retours d'expérience de ces huit dernières années.

Ce deuxième pacte tend vers une véritable traduction opérationnelle des objectifs identifiés et leur déclinaison à travers un plan d'actions concret et détaillé qui nous engage collectivement.

L'État travaille chaque jour à la protection et à la défense des droits des personnes en situation d'exclusion. À Paris, l'État mobilise plus de 845 millions d'euros en faveur de la lutte contre la grande exclusion :

- **687 millions d'euros dont 586 millions d'euros au titre des politiques d'hébergement.** Cet engagement majeur de l'État, au titre de l'hébergement et de l'accompagnement vers et dans le logement, s'illustre notamment par un travail constant mené par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), clé de voûte du service public de la rue au logement.
- **107 millions d'euros** sont consacrés à l'éducation, à l'emploi et plus globalement à l'insertion par l'activité économique (IAE), à la protection des personnes.
- **40 millions d'euros** sont destinés à des programmes spécifiques (CAARUF, ACT, LHSS et LAM) et à des actions de prévention et de promotion de la santé.

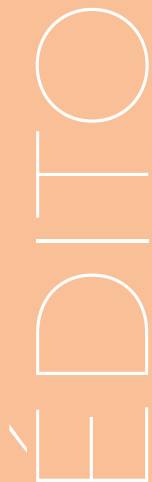
L'action de l'État s'exerce aussi dans les 20 quartiers prioritaires parisiens de la politique de la ville. Ce sont ainsi **10 millions d'euros de crédits supplémentaires qui ont été déployés** au cours de l'année 2021, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

Enfin, ce pacte s'articule avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées où les priorités fixées par l'État sont la construction de logements sociaux sur le territoire parisien, la politique volontariste d'attribution de logements sociaux, tous réservataires confondus, aux publics prioritaires.

Le Pacte fait écho à la contractualisation entre l'État et la ville de Paris sur la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté depuis 2019 dont les principaux axes sont l'accès aux droits, l'insertion socioprofessionnelle, la protection des enfants sans abri et l'aide alimentaire.

Cette démarche réaffirme la volonté forte de l'État de la Ville de déployer une action concertée afin d'agir ensemble au soutien des plus fragiles.

Marc Guillaume
Préfet de la région Île-de-France – Préfet de Paris





Depuis plus de deux ans, les conséquences de la crise sanitaire et le contexte global nous imposent à encore davantage être à l'écoute du terrain, de ses évolutions et être en capacité, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, d'anticiper les risques tant pour nos concitoyen-ne-s les plus en difficulté, que ceux-celles qui pourraient le devenir.

La Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France salue les travaux collégiaux de mise en œuvre de l'acte II du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui nous ont permis de nous fixer de nouvelles grandes orientations d'actions adaptées à l'évolution du contexte social mais également d'adopter des postures permettant d'anticiper les lignes de faille pouvant apparaître.

La Fédération des acteurs de la Solidarité Île-de-France, déjà largement engagée dans les travaux d'élaboration du Pacte 1, a ainsi pu constater leur plus-value, tant en termes de mise en œuvre d'actions concrètes (projet Maquero, Haltes de nuit, Nuit de la Solidarité, Convergence, etc.) que d'interconnaissance et d'articulation entre les acteurs associatifs et institutionnels (prévention des expulsions locatives, facilitation de temps d'échanges entre partenaires sur des problématiques spécifiques, etc.).

Les enjeux de l'acte 2 du Pacte sont nombreux. Ainsi la pandémie a accéléré le processus de dématérialisation des dossiers sociaux, nécessitant un engagement fort en faveur de l'inclusion numérique et de l'accès à la langue. Ces dernières années ont également vu s'aggraver la situation des jeunes tant en matière de santé mentale que d'accès au logement ou encore de réponse à un besoin inédit en matière d'alimentation. Le vieillissement et/ou la perte d'autonomie des personnes en situation de rue ou hébergées nécessite une meilleure coordination et un accès facilité aux dispositifs sanitaires ou médico-sociaux. Enfin avec la fin programmée d'une partie du parc intercalaire la sécurisation du dispositif d'hébergement est un enjeu au regard des besoins. À travers ces différentes priorités, non exhaustives, le changement de regard sur la précarité est un réel enjeu de société.

De surcroît et bien que largement abordées lors du Pacte I, nous devons poursuivre notre implication collective pour la prévention des ruptures de prises en charge, notamment lors des sorties d'institutions.

Ce Pacte 2 nécessitera, pour donner toute l'ampleur indispensable à ses ambitions, des engagements forts, notamment financiers et en termes de suivi et d'évaluation des actions, des différentes parties prenantes. La réussite du Pacte II et l'avenir des personnes en précarité en dépendent.

Enfin, à l'instar du Pacte 1, l'impact du second volet devra être évalué tout au long de la déclinaison des actions, selon une méthodologie et des indicateurs qu'il conviendra de définir collectivement.

Bruno Morel

Président de la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France



Engagement

1

Changer le regard

Objectif 1 Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif 2 Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Objectif 3 Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale



p. 15

Engagement

2

Développer
une offre
de proximité
pour une ville
du quart d'heure
solidaire



p. 27

Objectif 4 Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Objectif 5 Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Objectif 6 Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes



Engagement

3

Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide

Objectif 7 Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Objectif 8 Aller vers et emmener vers

Objectif 9 Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Objectif 10 Donner à chacun les clés de son autonomie

p. 39

Engagement

4

Garantir un accompagnement sans rupture

Objectif 11 Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Objectif 12 Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Objectif 13 Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu



p. 53

LES SIGNATAIRES DU PACTE



Anne Hidalgo
Maire de Paris



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)

Marc Guillaume
Préfet de Paris
Préfet de la région Île-de-France



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Bruno Morel
Président de la Fédération
des acteurs de la solidarité



Marlène Dolveck
Directrice générale SA SNCF
Gares & Connexions



**l'Assurance
Maladie**
Azir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

David Clair
Directeur général de la caisse
régionale d'assurance maladie
d'Île-de-France



Thierry Debrand
Président de la Fapil



Catherine GUILLOUARD
Présidente directrice générale
de la RATP



Tanguy Bodin
 Directeur de la délégation
 départementale de Paris,
 ARS Île-de-France



Jean-Luc Cousineau
 Vice-président de l'URIOPSS



Paulo Cameijo
 Président de la Fondation
 agir contre l'exclusion (FACE)
 Paris Hauts-de-Seine



Nicolas Revel
 Directeur général de l'AP-HP

Nicolas REVEL
 Directeur général



Tahar Belmounès
 Directeur général de la Caisse
 d'allocations familiales de Paris



Yann Rouault
 Directeur général adjoint
 CPAM Paris



Gaëlle Salaun
 Directrice commerciale
 Île-de-France



pôle emploi

Caroline Bacchini
 Directrice territoriale
 Pôle Emploi Paris



Mario Gonzalez
 Président de la mission locale
 de Paris



Julie Couturier
 Bâtonnière du Barreau de Paris



Thierry Bégué
 Directeur général du Crous



Sylvia Noll
 Directrice de la retraite
 et action sociale Île-de-France
 - CNAV



Alain Christnacht
 Président du Samusocial
 de Paris



Pascal Van Laethem
 Président de l'Association
 Francilienne pour Favoriser
 l'insertion par le Logement
 (Affil)

Pascal VAN LAETHEM



Valérie Cathely
 Déléguée territoriale
 Paris – Grand Paris



**Fidèle Ngo Nkeng Matip
 Olivier Baboulat**
 Délégués au Conseil régional
 des personnes accueillies



Léa Filoche
Adjointe à la Maire
de Paris en charge
des Solidarités,
de la lutte contre
les inégalités
et l'exclusion

PRÉAM-
BULE

Paris, ville lumière, capitale culturelle économique et touristique, concentre sur son territoire de nombreuses situations de détresse et d'exclusion. Lors du dernier décompte de la Nuit de la Solidarité, 2 598 personnes étaient sans solution d'hébergement dans la nuit du 20 janvier 2022. Ce chiffre, en légère baisse depuis deux ans, est à mettre en perspective avec l'augmentation importante et concomitante du nombre de places d'hébergement pendant la crise sanitaire.

À ces situations de grande exclusion, s'ajoutent des situations de vulnérabilité et de précarité préoccupantes, exacerbées par une crise sociale inédite. Elles sont perceptibles par l'augmentation importante constatée des besoins en aide alimentaire (plus de 19 000 équivalents repas distribués quotidiennement en 2021 par des opérations coordonnées par la Ville de Paris), par la hausse brutale du nombre d'allocataires du RSA (+12 %) et l'augmentation du chômage.

Dans ce contexte, depuis un an, les acteurs de la lutte contre l'exclusion – institutionnels, associatifs, entreprises et citoyens – ont participé activement, malgré les urgences, à l'écriture et à l'élaboration de l'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion pour mieux prévenir et agir face à ces situations.

La lutte contre l'exclusion, un engagement renouvelé dans la durée

Le fort engagement de la collectivité parisienne dans la lutte contre l'exclusion n'est pas récent. Grande cause de la mandature précédente, la lutte contre la grande exclusion est une priorité majeure pour la Ville de Paris qui s'est matérialisée concrètement, en 2015, par la signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. La concertation pour aboutir à ce projet, a réuni plus de 500 acteurs engagés pour la solidarité et a permis l'identification de 106 actions à mener. Outre la réalisation d'avancées majeures dans le champ de la lutte contre l'exclusion, le Pacte parisien a permis la visibilité de cet enjeu auprès du grand public et la mise en place d'une véritable dynamique partenariale.

Un partenariat à renforcer pour faire face à l'urgence et aux crises

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ont montré l'importance d'une telle dynamique partenariale. Les instances de coordination existantes ainsi que l'inter-connaissance des acteurs a permis de répondre aux urgences rapidement : accélération du rythme des réunions de coordination de l'aide alimentaire, raccourcissement des délais pour percevoir le fonds d'aide aux jeunes, mise en place de permanences téléphoniques, mobilisation d'hôtels pour l'hébergement des plus précaires, travail sur la vaccination des plus fragiles.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion 2015-2020 : des avancées majeures

→ **Services essentiels**

Augmentation et coordination renforcée de l'aide alimentaire, plan de rénovation des bains douches, augmentation du nombre de bagageries et de casiers solidaires, création de 8 haltes de nuit et d'un centre de suivi de grossesse dédié aux femmes enceintes en situation de rue.

→ **Maraudes**

Mise en œuvre d'une coordination de l'ensemble des maraudes, création de maraudes interdisciplinaires autour des gares.

→ **Logement**

Charte parisienne de prévention des expulsions locatives, évolution du FSL, prise en charge des personnes victimes de violences familiales, développement de « Louez solidaire et sans risque ».

→ **Santé**

Généralisation des bilans de santé, création d'une équipe mobile santé.

→ **Emploi**

Dispositif Premières Heures, expérimentation du dispositif Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ), expérimentation Convergence et Zéro chômeur de Longue Durée

→ **Accès aux droits**

Mairie Mobile, stratégie parisienne d'inclusion numérique

→ **Jeunes**

Plateforme Dynamique Insertion Professionnelle, création du Service éducatif jeunes majeurs

→ **Engagement**

Création de la Fabrique de la Solidarité

→ **Observation et mise en visibilité de la lutte contre la grande exclusion**

Organisation de la Nuit de la Solidarité

Un partenariat à renforcer pour faire face à l'urgence et aux crises

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ont montré l'importance d'une telle dynamique partenariale. Les instances de coordination existantes ainsi que l'inter-connaissance des acteurs a permis de répondre aux urgences rapidement : accélération du rythme des réunions de coordination de l'aide alimentaire, raccourcissement des délais pour percevoir le fonds d'aide aux jeunes, mise en place de permanences téléphoniques, mobilisation d'hôtels pour l'hébergement des plus précaires, travail sur la vaccination des plus fragiles.

Toutefois, il est apparu qu'il était essentiel de renforcer et de développer les partenariats existants, la crise ayant des impacts supplémentaires sur des publics déjà fortement fragilisés. Pour les personnes à la rue ou en situation d'errance résidentielle, les confinements successifs ont provoqué une perte de lien social et de repères, liée à la fermeture de lieux ressources et l'arrêt temporaire de l'économie informelle. L'isolement a également touché de nombreuses personnes en perte d'autonomie, souvent vulnérables sur le plan médical.

Parallèlement, la crise a également frappé des personnes, jusqu'à présent peu connues des services sociaux, mais dont les difficultés ont été exacerbées : comme les travailleurs pauvres, les travailleurs indépendants des secteurs très touchés par l'arrêt soudain de l'activité économique ou les jeunes. La précarisation brutale de ces publics a nécessité une adaptation de l'accompagnement proposé pour répondre aux nouveaux besoins exprimés.

Dans le contexte de la fermeture d'un grand nombre de lieux, les services sociaux parisiens ont fait face à des demandes exponentielles. Les travailleuses et travailleurs sociaux, ainsi que les associations, qui ont été en première ligne pendant toute la crise, ont su adapter les dispositifs et l'accompagnement, face à une situation inédite.

Même si la dématérialisation des procédures a été déterminante pour répondre rapidement aux urgences, elle a aussi accru, dans le même temps, les difficultés d'accès aux droits, notamment pour les exclus du numérique.

Une base de travail solide pour les années à venir

L'ensemble de ces constats appellent à des réponses coordonnées, adaptées, souples et rapides. Les crises successives ont mis en lumière la nécessité de réaffirmer et de renforcer une politique commune de lutte contre l'exclusion.

Dans ce cadre, dès le lancement des travaux de l'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion, j'ai souhaité que nous élargissions notre réflexion pour prendre en compte les

évolutions survenues depuis 2015: 11 nouveaux signataires ont donc rejoint le collectif du Pacte. Ce partenariat élargi permet de porter un regard plus global sur l'exclusion et favorise l'inter-connaissance des acteurs.

J'ai souhaité que la notion d'exclusion soit comprise et entendue au sens large pour la prendre en compte sous toutes ses formes: alimentation, insertion professionnelle, santé mentale, accès aux droits mais aussi aux loisirs, aux sports et à la culture. De cette manière, nous développons nos efforts et notre attention sur les situations d'urgence sociale tout en renforçant les actions de prévention pour identifier les premiers signes de fragilité et de vulnérabilité, avant le basculement dans la grande exclusion.

Enfin, la question du bassin de vie des personnes – qu'il soit à l'échelle du quartier, de l'arrondissement, de la Ville ou de la métropole – a été au cœur des préoccupations des acteurs pour construire un parcours adapté à toutes les personnes quels que soient leurs besoins.

Une démarche de coconstruction à poursuivre et à pérenniser pour mettre en œuvre nos ambitions communes

Depuis mai 2021, les 23 signataires et les partenaires du Pacte se sont inscrits dans une dynamique renouvelée autour de huit thématiques: vie sociale et citoyenneté, santé, logement et hébergement, formation et insertion professionnelle, inclusion numérique, urgence sociale, jeunes, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Le travail conséquent et de grande qualité réalisé a permis de faire émerger de nombreuses propositions et pistes de travail partagées par l'ensemble du collectif.

Nous sommes donc parvenus avec l'ensemble des acteurs concernés à construire un projet autour de 4 engagements structurants qui guideront nos actions et s'inscriront dans la dynamique amorcée par le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion:

- **Changer le regard.** Pour briser les représentations communes, des employeurs comme du grand public, des actions de communication, d'explication et de sensibilisation seront mises en œuvre. L'ouverture des dispositifs sur leur environnement ainsi que le développement de l'engagement bénévole y concourra largement en favorisant le lien social.
- **Développer une offre de proximité pour une Ville du quart d'heure solidaire.** La Ville du quart d'heure concerne l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, y compris les personnes en situation de précarité, qui doivent pouvoir bénéficier facilement des services essentiels.

- **Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide.** Pour lutter contre le non-recours aux droits, nous nous donnons comme ambition d'améliorer collectivement la lisibilité de nos dispositifs. Une réflexion approfondie a été également menée, sur l'accueil et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables notamment les femmes, personnes LGBTQI+, jeunes et personnes en perte d'autonomie.
- **Garantir un accompagnement sans rupture.** Nous nous sommes également engagés à renforcer les logiques de parcours grâce à une coordination étroite des acteurs concernés pour orienter les personnes, empêcher les ruptures et faciliter l'insertion socioprofessionnelle. L'identification, le signalement et l'accompagnement en seront une clé de réussite.

Il convient, à présent, de conserver la richesse de cette approche collective pour les prochaines années: en mettant en œuvre les actions et en poursuivant la réflexion jusqu'en 2026 sur les priorités et les nouveaux projets partenariaux à mener.



Changer le regard

Engagement

1

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

« Dès le 1^{er} Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, Pôle emploi Paris s'est engagé aux côtés de la Ville de Paris et des signataires pour apporter sa contribution à faire émerger et mettre en œuvre collectivement des solutions d'insertion durable pour les Parisiens en situation d'exclusion du logement. Les équipes de Pôle emploi, mobilisées par les enjeux de solidarité, s'impliquent au quotidien en proximité des quartiers en politique de la ville pour décliner à l'échelle du territoire les politiques publiques en matière d'insertion et d'emploi en cohérence avec le projet stratégique de Pôle emploi et dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pôle emploi Paris réaffirme aujourd'hui son engagement dans la durée dans le Pacte de lutte contre l'exclusion et mobilisera tous les dispositifs des politiques publiques ainsi que son offre de services pour changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion et favoriser l'accès au marché du travail. Le contexte de fort dynamisme du marché du travail parisien avec un peu plus de 165 000 intentions de recrutement en 2022 selon la dernière enquête BMO de Pôle emploi (soit 30 % des projets de recrutement franciliens), les grands événements à venir (JOP 2024) et les tensions de recrutement que connaissent certains secteurs d'activité rendent cet enjeu du changement de regard sur la pauvreté encore plus crucial et ce, dans un double objectif : ne laisser personne au bord du chemin et répondre au besoin de recrutement des entreprises. »

Caroline Bacchini, Directrice territoriale Pôle emploi Paris

La précarité véhicule de nombreuses représentations qui affectent directement celles et ceux qui la vivent quotidiennement et contribuent souvent au rejet des personnes exclues, à leur invisibilisation au sein de la société. Elles ébranlent la dignité et la confiance des personnes en situation de précarité, pouvant conduire à un refus d'accompagnement, jugé stigmatisant et vain.

Convaincus que **l'évolution des représentations conditionne la réussite de la politique de lutte contre l'exclusion**, les signataires du Pacte portent un éventail d'actions pédagogiques, de sensibilisation, de communication adaptées à la diversité des acteurs : qu'il s'agisse du grand public, des employeurs, et des personnes accompagnées elles-mêmes.



© Celia Pernot – Unité assistance aux sans-abris, maraude dans Paris avec une assistante sociale.

Pour changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion, le Pacte se donne comme ambition **d'intégrer pleinement les solutions d'accueil et d'accompagnement au sein des territoires**. Cette ambition sera tenue notamment par l'organisation d'une semaine de la solidarité qui permettra au grand public de découvrir le champ de la lutte contre l'exclusion. Pour changer le regard tout au long de l'année, le Pacte s'engage, entre autres à développer des liens et des projets sociaux, culturels, sportifs, entre les centres d'accueil et d'hébergement et les réseaux associatifs et citoyens de proximité. Un soin particulier sera porté à l'intégration et à l'implantation de nouvelles structures d'accueil, nécessaires au rééquilibrage de l'offre sur le territoire parisien.

Actions du Pacte

Action n° 1

Informier et sensibiliser le grand public à la lutte contre la pauvreté

Action n° 2

Organiser une semaine de la Solidarité

Action n° 3

Élaborer une stratégie de changement de regard

Action n° 4

Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

Action n° 5

Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leurs quartiers

Focus sur l'action n° 5

Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leurs quartiers

Contexte

Les riveraines et riverains ont parfois une perception biaisée des structures d'hébergement et des logements d'insertion implantés dans leur quartier, engendrant parfois des fausses représentations relatives à leurs missions et aux personnes accueillies.

Par conséquent, les personnes hébergées peinent parfois à s'intégrer pleinement dans la vie sociale, culturelle et associative du quartier, et souhaitent tisser davantage de liens avec les riverains.

Ainsi, il est essentiel de favoriser la création de liens sociaux entre riverains et personnes hébergées.

Action

1. S'appuyer sur le réseau local pour accompagner les ménages hébergés en structure d'hébergement et en logement d'insertion autour de l'accès aux loisirs, à la culture, et à l'alimentation

2. Organiser des actions et événements dans les centres d'hébergement, foyers jeunes travailleurs, résidences sociales, pensions de famille et résidences accueil afin de favoriser leur ancrage dans la vie de quartier (tournois sportifs, événements culturels ou associatifs, etc.) en lien avec les structures de l'arrondissement, dont les centres sociaux.

3. Expérimenter, à l'échelle d'un arrondissement, une « journée portes ouvertes » en partenariat avec la Mairie d'Arrondissement, les services sociaux, les fédérations associatives, les gestionnaires des structures et les associations de quartier. Cette journée pourrait potentiellement être associée à d'autres événements comme la Semaine de la solidarité pour favoriser la participation des riverains.

4. Organiser des rencontres avec les riverains dans le cadre des projets d'ouverture des nouvelles structures (17 nouvelles pensions de famille prévues au cours de la mandature)

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité, Fédération des acteurs de la Solidarité, DRIHL, Emmaüs, AFFIL, FAPIL, UNAFO, URHAJ, URIOPSS, CAF, Organismes gestionnaires de centres d'hébergement, résidences sociales, Pensions de Famille, résidences accueils et FJT

i PLUS D'INFOS SUR...

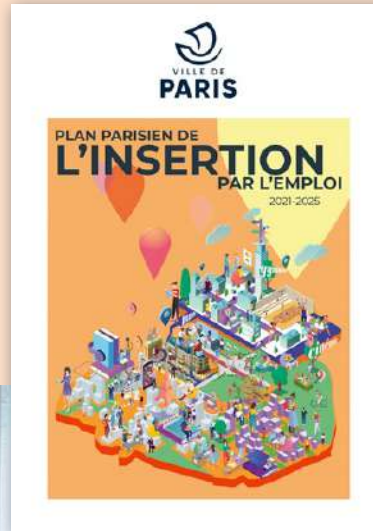
Le plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)

Depuis 2016, la Ville de Paris définit les axes prioritaires du territoire parisien en matière d'insertion dans un document stratégique partenarial, le Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE).

Le PPIE vise à **offrir une solution à toutes les Parisien-ne-s qui rencontrent des difficultés pour accéder à une activité professionnelle ou à une formation** du fait de leur situation sociale, familiale, de santé, ou par manque de qualification. Il doit leur permettre d'accéder de manière simple et au travers de parcours fluides aux offres existantes, et ainsi retrouver un emploi ou une formation.

Dans sa seconde édition, le PPIE (2021-2025) adopté à l'automne 2021, **est composé de 4 priorités**:

- 1 • Développer une connaissance partagée des besoins et des politiques d'insertion
- 2 • Mobiliser le tissu économique local pour l'insertion des Parisien-ne-s
- 3 • Mobiliser les offres de formation et d'accompagnement à l'emploi
- 4 • Être acteur de son parcours d'insertion





© Frédéric Said/Ville de Paris



© Frédéric Said/Ville de Paris



© Bertrand Bajer/Ville de Paris – 5^e forum de présentation des services sociaux Parisiens

Objectif 2 ▶ Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

“L’Uriopss Île-de-France, en tant que première fédération régionale du secteur des solidarités et de la santé, accompagne et représente les associations, fondations et mutuelles qui agissent auprès des personnes vulnérables. Pour ce faire, nous participons aux différentes instances et espaces de dialogue avec l’État et les pouvoirs publics aux échelles régionales et départementales. C’est pourquoi nous nous sommes naturellement engagés dans les travaux du Pacte de lutte contre l’exclusion, avec la volonté de développer des actions concrètes en faveur des personnes en situation de fragilité à Paris et en Île-de-France. Comme nous le soulignons dans nos nombreux travaux et positionnements, le développement des pouvoirs d’agir est le corollaire d’une société inclusive. Nous nous engageons donc également, aux côtés d’un large réseau d’acteurs institutionnels et associatifs pour encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l’exclusion.”

Daniel Goldberg, Président de l’Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux d’Île-de-France

Faire de la lutte contre l’exclusion «l’affaire de toutes et tous» passe par le renforcement de la capacité d’agir des personnes accompagnées.

Cette volonté doit se traduire par **l’association systématique des personnes accompagnées** dans la définition, l’évaluation continue et les éventuels ajustements des solutions proposées, afin qu’elles redeviennent actrices de leur parcours. Dans cette optique, les partenaires du

Pacte pourront capitaliser sur l’expérience du Pacte I et des acteurs qui depuis toujours mettent au cœur de leurs missions les personnes accompagnées. L’expérience développée par les structures d’animation de la vie sociale, les acteurs de la politique de la ville, ou plus récemment, les centres d’hébergement servira d’apport précieux.

Pour renforcer le pouvoir d’agir des personnes accompagnées, le Pacte encourage le recours à la pair-aidance, entendue comme la mise en place **d’accompagnements par des intervenants qui fondent leur expertise sur des expériences passées semblables aux personnes qu’ils accompagnent**. Ces dispositifs concrétisent et valorisent la participation active et les compétences des personnes. Dans le cas du travail pair, elles favorisent la réinsertion professionnelle des travailleurs pairs et l’insertion des personnes qui bénéficient de leur accompagnement.

Parallèlement, le bénévolat continuera d’être accompagné. Ainsi, plusieurs actions du Pacte proposent d’encourager de nouveaux engagements tout en valorisant la mobilisation citoyenne notamment grâce à un passeport du bénévole. Cet écosystème doit être complété par l’action des entreprises: employeurs comme mécènes dans le cadre des démarches RSE.



Actions du Pacte

Action n° 6

Réaliser un état des lieux et une recherche sur la participation à Paris

Action n° 7

Mettre en place un passeport du bénévole

Action n° 8

Favoriser l'engagement des jeunes et des étudiants notamment sur des activités sportives et culturelles

Focus sur l'action n° 7

Mettre en place un passeport du bénévole

Contexte

Le bénévolat et le travail pair sont des formes d'engagement qui valorisent le lien social, permettent aux personnes de développer des compétences et renforcent les projets d'accompagnement. Cependant, leur manque de reconnaissance formelle et/ou administrative peut constituer un frein à son recours. Notamment, cette non-reconnaissance formelle rend difficilement valorisable ces expériences auprès d'un futur employeur ou bailleur par exemple.

Actions

- 1. Mettre en place un passeport du bénévole**, qui permette la reconnaissance de l'engagement bénévole par une variété de partenaires.
- 2. Travailler avec Pôle Emploi sur l'accompagnement à la validation des acquis issus du parcours bénévole et du travail pair** pour bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle: formalisation, nomenclature, création d'une plateforme numérique de validation des acquis etc.
- 3. Créer une plateforme numérique** permettant à l'usager de bénéficier d'un compte retraçant son parcours et permettant de formaliser facilement ses compétences (à remplir par lui-même ou par les associations).

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité, Pôle emploi, Emmaüs, Fédération des acteurs de la Solidarité Emmaüs, Petits frères des pauvres, CEDRE, IRTS Parmentier, Benenova, France Bénévole, la Croix-Rouge, l'Académie du Climat, La Table du Recho, La Ferme du Rail, Refettorio, Les Enfants du Canal, La Cloche, Mission Locale, Carrefour des associations parisiennes



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris – Ateliers et jeux organisés pour les familles ukrainiennes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles parisiennes

PLUS D'INFOS SUR...



© Clément Furiet/Ville de Paris – Fabrique de la Solidarité, grande collecte solidaire, confection de kits d'hygiène pour les femmes Ukrainiennes

La Fabrique de la Solidarité

La Fabrique de la Solidarité est un lieu et un dispositif ressource de la Ville de Paris pour tous les Parisiennes et Parisiens qui veulent agir dans le domaine des solidarités. Rattachée à la Direction des Solidarités, la Fabrique de la Solidarité rassemble et accompagne les acteurs de la solidarité (institutions, associations, collectifs). Elle les soutient et les appuie dans le recrutement de bénévoles, dans l'organisation de collectes de première nécessité et met à disposition ses espaces, pour des conférences, des réunions, des ateliers socioculturels, des expositions... Elle organise également des formations adaptées aux besoins des acteurs de la solidarité pour faciliter l'engagement des Parisiennes et Parisiens.

Pour en savoir plus sur les actions et les missions de la Fabrique de la Solidarité :



www.paris.fr/pages/la-fabrique-de-la-solidarite-6389



8 rue de la Banque 75002 Paris



Accueil du public hors programmation : du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h



Pour vous inscrire à la newsletter, rendez-vous sur le site paris.fr



© Frédéric Saïd/Ville de Paris – Bénévoles à la Fabrique de la Solidarité



© Clément Furiet/Ville de Paris – Fabrique de la Solidarité, grande collecte solidaire, confection de kits d'hygiène pour les femmes Ukrainiennes



© Clément Furiet/Ville de Paris – Fabrique de la Solidarité, grande collecte solidaire, confection de kits d'hygiène pour les femmes Ukrainiennes



© Frédéric Saïd/Ville de Paris – Volontariat local et citoyen – Espace parisien des solidarités 11 – Formation avec la Fabrique de la Solidarité proposée aux bénévoles pour présenter la mission et apporter des connaissances sur l'isolement et sur la posture à adopter pour rompre l'isolement des seniors

Objectif 3 ▶ Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

“ L'Assurance retraite Île-de-France gère la retraite du régime général, la retraite de base des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des contractuels du droit public et des artistes auteurs franciliens.

Elle suit la carrière des assurés et gère le calcul et le paiement des retraites. L'Assurance retraite Île-de-France mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne (demande de retraite, téléchargement de l'attestation de paiement...).

L'Assurance retraite Île-de-France accompagne ses retraités dans leur nouveau quotidien pour répondre à toutes leurs questions retraite, les aider à accomplir de nouvelles démarches et les conseiller pour bien vieillir.

Notre participation au Pacte de lutte contre l'exclusion est importante en tant que service public de la retraite. Notre rôle est de renforcer l'accompagnement des retraités et d'apporter notre soutien pour l'adaptation des logements face au vieillissement.

Ainsi, nous continuerons nos efforts pour développer des interventions spécifiques à destination des retraités qui sont en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, des incidences de leur état de santé, de leur niveau de ressources ou de leur isolement. ”

Sylvia Noll, Directrice retraite action sociale Île-de-France, Caisse nationale d'assurance vieillesse

Lutter contre la grande exclusion est un engagement permanent pour prévenir le basculement dans l'exclusion, apporter des solutions et accompagner vers l'insertion. Les personnes exclues cumulent en outre fréquemment des difficultés médicales, professionnelles, de logement et/ou de perte de lien social, nécessitant la **mise en place d'un accompagnement global et pluridisciplinaire par des professionnels**. L'accompagnement global existe déjà grâce aux partenariats tissés par les acteurs de la lutte contre l'exclusion mais il apparaît nécessaire de le renforcer.

Avec le Pacte de lutte contre l'exclusion, la notion de « faire ensemble » devient la condition de l'intervention sociale. La formation des professionnels, tout au long de leur carrière, est essentielle pour s'adapter aux nouveaux besoins et/ou publics relevant de cas complexes (fragilités de santé, personnes en situation de handicap, etc.). Favoriser la connaissance des missions et des champs d'intervention de chacun facilitera également le **développement des partenariats** et l'orientation vers les dispositifs appropriés.

Pour répondre à cet objectif stratégique, les signataires du Pacte s'engagent à partager les données disponibles, grâce à la gouvernance du Pacte associant l'Observatoire des effets sociaux de la crise ou des études menées par les partenaires. Cette connaissance supplémentaire permettra **de proposer des formations adaptées aux spécificités du territoire parisien et de faciliter la mise en lien pour développer les partenariats.**

Les 3 principaux défis rencontrés par les professionnels durant la crise sanitaire :

- 1. Des changements dans les pratiques d'accompagnement avec le développement de la dématérialisation** (diminution des visites, fracture numérique, etc.)
- 2. Des difficultés de recrutement de travailleurs sociaux**
- 3. Une fatigue et une lassitude face à une situation de crise qui dure** (longues périodes de gestion de crise, augmentation des files actives...)

Source : seconde note de conjoncture de l'Observatoire des effets sociaux de la crise – mai 2022

Actions du Pacte

Action n°9

Créer un module de formation portant sur l'identification des problèmes de santé des jeunes

Action n°10

Créer deux modules de formation sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales

Action n°11

Former les professionnels aux besoins spécifiques des jeunes adultes

Action n°12

Sensibiliser les acteurs aux principes du Logement d'abord

Action n°13

Soutenir les structures d'hébergement et de logements accompagnés à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements

Action n°14

Renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures d'AHl

Action n°15

Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

Action n°16

Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées

Action n°17

Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale

Action n°18

Renforcer la coordination de l'observation du sans-domicilisme à Paris

Focus sur l'action n° 17

Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale

Contexte

La Nuit de la Solidarité est un outil de recensement et de connaissance des profils et besoins des personnes sans-abri à un instant « t », mise en place sur le territoire parisien depuis 2018. Plusieurs évolutions pourraient être envisagées pour continuer à enrichir via ce dispositif la connaissance du sans-abrisme sur le territoire parisien et son environnement métropolitain.

Action

Expérimenter une Nuit de la Solidarité estivale à l'échelle de secteurs ou d'arrondissements du territoire parisien, dont la pertinence sera déterminée par le Conseil scientifique en lien avec l'APUR. Les éléments méthodologiques seront aussi adaptés pour tenir compte de la spécificité de la période et de l'échelle choisie.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Comité de pilotage de la Nuit de la Solidarité, Comité scientifique de la Nuit de la Solidarité, APUR, SNCF, RATP, Fédération des acteurs de la solidarité, Fabrique de la Solidarité



© Sébastien Couffy – Nuit de la Solidarité, formation des bénévoles



Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire

Engagement

2

Objectif 4 ▶ Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

“L’AFFIL est un espace d’interconnaissance, d’échange, de mise en réseau et de construction d’initiatives positives entre tous les acteurs franciliens des secteurs hébergement et logement. Le travail de l’AFFIL permet notamment la production d’outils opérationnels et des échanges de pratiques qui facilitent la communication et la concrétisation de projets d’hébergement et de logement en réponse aux besoins locaux.

Nos adhérents portent une diversité de dispositifs qui offrent des solutions adaptées aux besoins des personnes fragiles. Le Pacte de lutte contre l’exclusion porté par la Ville de Paris témoigne d’une implication toujours plus grande des acteurs institutionnels, associatifs et privés en faveur de ces dispositifs. Ce positionnement fait écho aux projets que nous construisons et aux missions que nous menons au sein de l’AFFIL.

C’est la raison pour laquelle nous prenons part aux travaux du Pacte contre l’exclusion afin d’enrichir l’offre pour répondre aux besoins primaires des personnes.”

Pascal Van Laethem, Président de l’Association Francilienne pour Favoriser l’Insertion par le Logement (AFFIL)

“Ce Pacte, dont notre organisme a assuré la co-animation du Groupe Santé, est particulièrement pertinent dans sa volonté de s’adresser à toutes les personnes en situation de fragilité et d’agir sur les « angles morts » de nos politiques sociales.

Aux côtés de nos collègues de la CPAM de Paris, nous avons veillé à ce que l’universalité de l’accès aux soins soit prise en compte de manière concrète. C’est pour cela que la Cramif va engager ses ressources d’accompagnement (ses travailleurs sociaux notamment), de soins (à travers le Centre Médical Stalingrad) dans la prise en charge des situations de fragilité qui nous seront confiées par les partenaires, institutionnels ou associatifs.

Nous participerons à la mise en place de formations visant à faire en sorte que les fragilités sociales soient évaluées et signalées dans le cadre du rapport soignant. Nous travaillerons à ce que la santé soit abordée par les travailleurs sociaux engagés sur le terrain.

La Cramif a en charge, depuis cette année, le baromètre Handifaction qui est un instrument national de référence pour mesurer les difficultés rencontrées par les personnes vivant avec un handicap dans l’accès aux soins. Nous sommes heureux que le Pacte ait été l’occasion d’en faire la promotion car cette question concerne de plus en plus de personnes. Dès septembre 2022, nous participerons activement à la mise en œuvre des actions qui figurent dans ce pacte.”

David Clair, Directeur de la Caisse régionale d’assurance-maladie d’Île-de-France



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) – Restos du Cœur – distribution alimentaire pour les étudiants et les seniors pendant la pandémie du Covid-19



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris – La Halte – installation pour accueillir les femmes sans abri



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Restauration solidaire par l'association « La Chorba »



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – La Halte – Halte pour femmes et enfants salle Saint-Jean



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Distribution de denrées alimentaires par « les Restaurants du cœur » à Bréguet — Sabin pendant la pandémie du covid-19

L'offre d'accueil et d'accompagnement sur le territoire parisien permet à de nombreuses personnes de trouver une solution adaptée à leurs besoins, y compris celles qui sont ancrées sur le territoire métropolitain.

Malgré les nombreux services proposés à Paris, les signataires du Pacte s'accordent sur l'importance de les développer encore pour répondre aux besoins non couverts, parfois exacerbés par les récentes crises migratoires et économiques. Il s'agit également de proposer une offre répartie sur l'ensemble du territoire parisien.

Avec le Pacte, nous partageons l'ambition de faire de Paris, la Ville du quart d'heure solidaire, une ville au sein de laquelle il est possible de trouver les principaux services publics essentiels, proposés aux personnes en situation d'exclusion, à l'échelle du quartier. Pour ce faire, le Pacte de lutte contre l'exclusion renouvelle l'engagement d'aller encore plus loin dans le développement de solutions innovantes, de proximité, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, pour apporter une réponse territorialisée aux besoins.

Les signataires partagent ainsi le besoin de diversifier **les solutions d'hébergement**: en atteignant l'objectif d'une pension de famille par arrondissement, ou en développant **des solutions de logements intermédiaires** dans le diffus, via l'intermédiation locative ou dans le cadre des dispositifs PLAI et PLAI adaptés.

Au-delà des problématiques centrales d'hébergement et de logement, de nombreux services seront amenés à se développer d'ici 2026 et offriront des solutions en proximité de toutes et tous: à l'instar du déploiement de nouvelles **bagageries**, ou même la mise à disposition de kits d'hygiène le plus largement possible dans les structures de la Ville de Paris et de ses partenaires. Pour répondre à l'augmentation croissante des besoins constatés pour l'aide alimentaire, il est également proposé d'élargir l'offre proposée par les restaurants solidaires: avec la distribution de repas à emporter pour les temps du déjeuner et du dîner ainsi que le déploiement d'épiceries sociales et solidaires.



Actions du Pacte

Action n°19 Développer les dispositifs d'intermédiation locative

Action n°20 Développer l'offre d'hébergement en diffus dans le logement privé ou le logement social en intercalaire

Action n°21 Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI,

PLAI adaptés et en pensions de famille

Action n°22 Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité

Action n°23 Déployer des structures de proximité : bagageries, casiers solidaires, haltes

Action n°24 Développer et adapter l'offre des restaurants solidaires

Action n°25 Développer le réseau des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées

Action n°26 Développer les territoires zéro chômeur de longue durée

Focus sur l'action n° 21

Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et en pensions de famille

Contexte

Développer l'offre de logements adaptés aux besoins des demandeurs est un enjeu essentiel pour favoriser la mixité sociale. Aujourd'hui, 73 % des demandeurs sont sous les plafonds PLAI, alors que les logements très sociaux représentent environ la moitié du parc (10 % en PLAI, et 42 % très sociaux ayant des financements antérieurs à 1977).

S'agissant de la mixité, environ la moitié des logements sociaux se situent dans trois arrondissements : les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Action

1. S'agissant de la production nouvelle, dans un premier temps, **poursuivre la programmation de logements familiaux PLAI** (30 % de la production nouvelle annuelle) dans une logique de rééquilibrage territorial, **et de PLAI adaptés**. En 2022, la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre déclinera une programmation de logements adaptés aux ressources des demandeurs et à l'enjeu de la mixité sociale.

2. Expérimenter la nouvelle politique des loyers (NPL), possibilité introduite par la loi Égalité Citoyenneté (LEC) pour favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire parisien.

3. Renforcer l'offre en pensions de famille sur le territoire parisien :

- **Développer une pension de famille par arrondissement parisien** au cours de la mandature.
- **Inscrire le développement de l'offre en pensions de famille dans la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre.**
- **Accompagner les pensions de famille dans la prise en charge globale des ménages** accueillis selon les principes du Logement d'abord, avec une attention particulière sur la prise en charge des aspects suivants : santé physique et santé mentale, vieillissement des personnes, addictions.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, bailleurs sociaux, opérateurs des Pensions de famille, AFFIL

i PLUS D'INFOS SUR...



© Frédéric Saïd/Ville de Paris – Maison relais Katherine Johnson, Paris 14^e – Un usager dans sa chambre

L'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'abord »

En 2021, la Ville de Paris a été sélectionnée par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) en tant que **territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord**.

La Ville s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition de réorienter rapidement des personnes sans domicile vers un logement, tout en s'assurant qu'elles bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Le Plan d'action de la Ville comporte cinq axes et une dizaine de mesures phares qui sont citées ci-dessous :

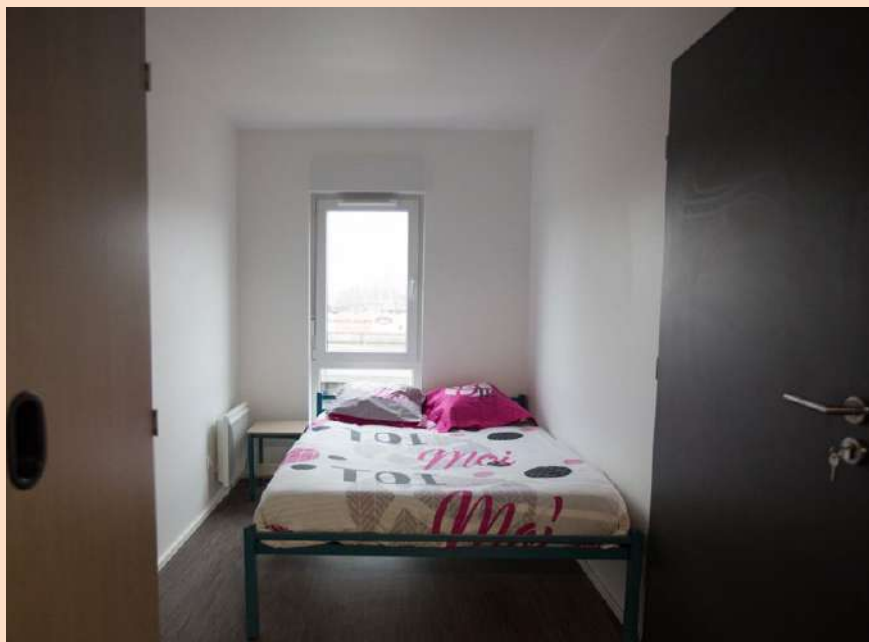
1. **Mobiliser l'offre de logements** à travers l'extension de **Louez Solidaire** et la production d'**une pension de famille** par arrondissement au cours de la mandature ;
2. **Aller vers les personnes sans-abri** grâce à un système de premier accueil plus lisible et articulé à l'échelle de l'arrondissement,
3. **Accompagner les personnes sans domicile** au logement au travers de la **formation** auprès des professionnels de terrain
4. **Anticiper les sorties d'institution** en favorisant l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE et des femmes sortants de maternité
5. **Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce à une **plateforme partenariale d'observation du sans-abrisme**



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Centre d'hébergement d'urgence dédié aux femmes et aux sans-abris



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Centre d'hébergement d'urgence dédié aux femmes et aux sans-abris



© Jean-Baptiste Gurliat/Ville de Paris – Dévoilement du nouveau centre d'hébergement d'urgence du 12^e

Objectif 5 ▶ Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

« Le CRPA représente les personnes accompagnées, hébergées et en situation de précarité. Il est reconnu officiellement par le décret du 26 octobre 2016, qui a permis de légitimer son rôle essentiel de participation et de co-construction des politiques publiques pour les personnes accompagnées. Cette démarche de participation rend possible la prise de parole des personnes accompagnées ou accueillies auprès des administrations. Elle ouvre également des horizons inédits aux personnes en leur permettant de participer activement à la vie de la cité et développer de nouvelles compétences. Le CRPA a été particulièrement mobilisé pour porter la voix des personnes accompagnées dans la phase d'élaboration du pacte de lutte contre l'exclusion.

« La culture, ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de la nature ». Le CRPA travaille à l'accès à la culture, par exemple via les Musées Nationaux (visites gratuites et ateliers dédiés pour eux), à l'accès au sport avec Viacti afin que les personnes accompagnées reprennent confiance en elles, ou encore aux loisirs avec des associations qui permettent de se divertir différemment ou de dîner dans des lieux grandioses et préparés par des grands chefs. »

Fidèle Ngo Nkeng Matip et Olivier Baboulat, Délégués au Conseil régional des personnes accueillies.

L'insertion sociale par la culture, le sport et les loisirs est considérée comme une solution essentielle par les personnes accompagnées. Ces domaines d'intervention trouvent toute leur place dans un accompagnement global car ils **participent à l'épanouissement et à la valorisation des individus.**

Les signataires du Pacte s'engagent ainsi à **démocratiser l'accès au sport et à la culture par tous les moyens.** Le Pacte promeut pour cela **l'ouverture des structures d'accueil et d'hébergement pour accueillir des activités sportives et culturelles. Parallèlement, le déploiement des projets « hors-les-murs »** dans les espaces culturels et les équipements sportifs sera encouragé. Des partenariats seront ainsi recherchés entre établissements culturels, sportifs et établissements de l'urgence sociale.

Les modalités d'accès à la culture seront quant à elles réinterrogées pour **faciliter l'accessibilité financière des personnes en situation de précarité. Des actions seront portées pour faciliter l'accès au Pass Culture à toutes et tous.** Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Ville de Paris, en lien avec le Comité d'organisation et la Métropole du Grand Paris, s'engagent dans un large programme de démocratisation de la pratique sportive qui bénéficiera également aux personnes en situation d'exclusion.

La réussite de cet engagement passe par l'intégration de ces dispositifs dans chaque parcours d'insertion.

Enfin, les signataires du Pacte sont attachés à développer des opportunités d'accès aux loisirs, Paris concentrant sur son territoire une diversité d'activités touristiques. De plus, grâce aux partenariats noués avec les acteurs du tourisme en France, les opportunités de séjours en dehors de Paris pourront être facilitées en mobilisant le soutien de l'ANCV le cas échéant.

Le programme « Transformations Olympiques » comprend 20 mesures pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques apportent un héritage durable aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'appel à projet annuel « Impact 2024 », destiné au monde associatif, vise à soutenir des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social.

Accès facilité à une activité physique pour les femmes, formation dans les métiers du vélo, inclusion des réfugiés par le sport, les projets interviennent dans de nombreux domaines, contribuant ainsi à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Pour en savoir plus :

www.paris.fr/dossiers/transformations-olympiques-12

Actions du Pacte

Action n°27

Réaliser une cartographie des acteurs impliqués pour l'accès à la culture

Action n°28

Créer un module de formation sur l'accès à la culture et les droits à la culture

Action n°29

Réviser les modalités d'accueil du public dans les lieux de culture

pour les rendre plus accessibles aux publics en situation d'exclusion

Action n°30

Organiser des actions culturelles dans les lieux sociaux

Action n°31

Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

Action n°32

Faciliter l'accès des structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs de proximité

Action n°33

Développer les opportunités de séjours et d'activités touristiques pour les jeunes, familles et personnes isolées en situation de précarité

Focus sur l'action n° 31

Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

Contexte

Plusieurs mairies d'arrondissement (9^e, 11^e, 12^e, 17^e, 19^e) ont créé un Pass Culture visant à renforcer les liens entre habitants et les lieux culturels de proximité. Le Pass permet notamment d'accéder à des tarifs préférentiels. Sous sa forme actuelle, le Pass Culture est difficilement accessible aux personnes en situation d'exclusion (justificatif de domicile demandé, demande à faire en ligne ou à la mairie d'arrondissement, etc.).

Action

- 1. Créer des partenariats entre les mairies d'arrondissement et les associations** qui accompagnent les personnes en situation de précarité : proposer la gratuité, organiser des visites, mieux informer sur l'offre culturelle.
- 2. Transmettre directement des Pass Culture aux structures d'accompagnement et associations**, afin qu'elles puissent les proposer à des publics éloignés de la culture et peu familiers avec les démarches administratives.
- 3. Étudier la possibilité de créer un Pass Culture Famille** pour les familles en situation d'exclusion.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Mairies d'arrondissement, structures et associations accompagnant les publics



© CASVP – Tournoi de foot des CHRS Pauline Roland, Crimée et Charonne au stade de la Porte de Bagnolet (20^e)

Objectif 6 ▶ Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

“ En 2021, La Poste est devenue la première entreprise publique à adopter la qualité de Société à Mission. Responsable et engagée au service de toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, associations, collectivités territoriales, etc.), La Poste a l'ambition de produire un impact sociétal positif à travers 4 engagements désormais inscrits dans les statuts de l'entreprise :

- Contribuer au développement et à la cohésion des territoires
- Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal
- Œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous
- Favoriser l'inclusion sociale

Les engagements et actions de La Poste lui ont valu d'obtenir en 2021 la note la plus élevée, 77 %, attribuée par l'Agence Vigéo Eiris, qui classe La Poste Groupe au 1^{er} rang mondial en matière de RSE.

Pour lutter contre l'exclusion, le groupe sollicite l'ensemble de ses expertises et anticipe les attentes de la société. Il travaille main dans la main avec les élus et les collectivités pour construire de nouveaux équilibres et atténuer les disparités. En partenariat avec la Ville de Paris, cette implication a particulièrement porté sur l'accès aux droits, l'emploi et l'insertion des jeunes, la domiciliation des personnes en situation de rue, l'inclusion numérique, le versement des prestations sociales.”

Valérie Cathely, Déléguée La Poste Paris

S'il est capital que la ville du quart d'heure se concrétise aussi dans le champ de la solidarité, le bassin de vie des personnes en situation d'exclusion dépasse souvent le territoire parisien. À titre, d'exemple, parmi les personnes en situation de rue à Paris interrogées lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 39 % avaient une domiciliation administrative au-dehors de Paris. Les zones périphériques, à cheval entre Paris et ses communes limitrophes, concentrent par ailleurs des situations d'extrême précarité (campements).

Malgré ce constat, **les frontières administratives mènent trop souvent à des ruptures de prise en charge**, alors que de nombreuses solutions développées dans des communes métropolitaines s'avèrent parfois mieux adaptées aux besoins des personnes. Les signataires du Pacte partagent **l'ambition de développer des réponses qui intègrent pleinement la réalité métropolitaine des personnes et de leurs besoins**. Pour atteindre cet objectif, les réponses collectives portées par l'Acte 2 du Pacte seront articulées entre elles au-delà des frontières administratives, cohérentes avec le quotidien des personnes et concertées avec

les divers acteurs institutionnels et associatifs du territoire métropolitain.

Le Pacte aura ainsi pour objectif de renforcer la dynamique autour la Nuit de la Solidarité métropolitaine en encourageant notamment d'autres communes de la métropole à rejoindre la démarche. De même, l'articulation des schémas départementaux franciliens sera assurée par les services de l'État.



Actions du Pacte

Action n° 34

Développer la Nuit de la Solidarité à l'échelle métropolitaine

Action n° 35

Penser l'urgence sociale à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la métropole

Action n° 36

Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Focus sur l'action n° 35

Penser l'urgence sociale à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la métropole

Contexte

Afin de favoriser une meilleure coordination des politiques publiques entre Paris et la Métropole et d'améliorer l'efficacité des actions à destination des populations en situation de précarité, il est nécessaire de penser l'urgence sociale au-delà des frontières communales.

En effet, une vision partagée, la réalisation d'outils communs entre Paris et les Villes limitrophes favoriseront des réponses adaptées et en nombre aux besoins des publics franciliens fragilisés.

Action

1. Élaborer à l'échelle de la Métropole une boîte à outils permettant de :

- Recenser les services existants
- Recenser les besoins identifiés lors de la Nuit de la Solidarité
- Élaborer une boîte à outils de l'urgence sociale à l'échelle métropolitaine afin d'outiller les Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui voudraient déployer des dispositifs de type : bains douches, bagageries, etc.

2. Favoriser la coopération entre Paris et les villes limitrophes pour répondre à l'urgence sociale :

- Collaborer avec les mairies voisines pour trouver et rechercher des solutions intercommunales à des problématiques sociales
- Créer des dispositifs intercommunaux (bagagerie, restauration sociale, etc.)
- Ouverture réciproque des équipements de proximité lorsque c'est pertinent.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Mairies d'arrondissement, Métropole du Grand Paris, communes, associations et structures intervenant sur l'urgence sociale





Objectif 7 ▶ Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

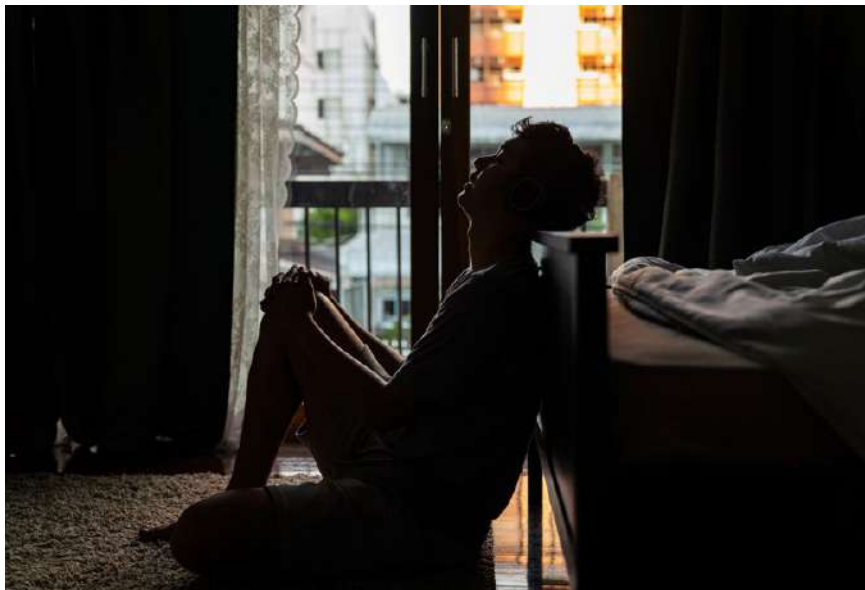
“ Le Samusocial de Paris est partie prenante du Pacte de lutte contre l'exclusion depuis 2015. Nous y retrouvons tout ce qui fait la force de l'action parisienne : la solidarité de tous les acteurs d'un territoire, une approche qui place la personne concernée au centre, et la mobilisation des services municipaux. Au cours des crises récentes, c'est cette communauté de vision et d'action qui a permis aux partenaires de maintenir et d'adapter l'accueil des personnes précaires. Car la lutte contre l'exclusion doit sans cesse se renouveler ! Il faut à la fois se coordonner au niveau métropolitain, et soutenir l'ancrage et les attaches de proximité. Il faut s'adapter aux besoins des personnes concernées, que ce soit l'aide alimentaire, la prise en compte de la souffrance psychique et des problématiques de santé, ou l'accueil de leurs animaux de compagnie. Nous leur devons un accueil inconditionnel, c'est-à-dire avec pour seul critère leur vulnérabilité et leur situation de détresse ; et un accueil de qualité, respectueux de leur dignité. La lutte contre les exclusions n'est pas qu'une affaire de professionnels, et elle doit laisser toute leur place aux personnes concernées, qui veulent être entendues, et à l'engagement citoyen, qui incarne la solidarité de toute la société. Ce deuxième Pacte parisien de lutte contre l'exclusion nous fournit le cadre collectif dans lequel donner le meilleur de nous-mêmes pour faire reculer l'exclusion. ”

Alain Christnacht,
Président du Samusocial

“ Les effets de la crise sanitaire de ces dernières années sur la population étudiante ont été significatifs. À Paris où le coût de la vie est particulièrement élevé, ils ont été dévastateurs et ont abouti à des situations de grande précarité. Dans ce contexte, l'engagement partenarial du Crous est plus que jamais essentiel avec les acteurs locaux et territoriaux, et s'incarne notamment par cette signature du Pacte de lutte contre l'exclusion.

Aider et soutenir la vie étudiante ne consiste pas uniquement en la délivrance de bourses et d'aides financières, il faut accompagner l'étudiant dans une globalité de moyens : logement, restauration, aide psychologique, lien social... autant d'aspects qui ont leur importance et qui exigent un travail subtil. Prendre en charge le plus grand nombre, tout en accordant une attention particulière à chacun. Augmenter la visibilité des aides, mais rester discret dans l'accompagnement des individus. Soutenir les étudiants tout en les amenant vers l'autonomie. Ces savoir-faire essentiels caractérisent l'identité du Crous de Paris. ”

Thierry Bégué, Directeur général du Crous de Paris



Les situations de précarité et de détresse demeurent un phénomène important et les ressources mobilisées pour satisfaire les besoins primaires (hébergement, alimentation, santé, hygiène) n'ont jamais été aussi conséquentes. Pour autant, la gestion de l'urgence sociale ne doit pas entamer **l'exigence de qualité du service rendu et d'adaptation aux besoins des personnes**. Il s'agit d'abord d'une exigence éthique au regard des parcours des personnes les plus démunies. Il s'agit aussi d'une exigence pragmatique : sans adaptation des dispositifs aux besoins des publics qu'ils ciblent, ces derniers n'y recourent pas.

C'est pourquoi, la Ville de Paris et ses partenaires réaffirment au travers du Pacte de lutte contre l'exclusion que les réponses à l'urgence sociale doivent être accueillantes pour toutes et tous, inconditionnelles et respecter la dignité des personnes. Elles doivent pour cela systématiquement se construire autour des personnes, de leurs besoins et de leurs capacités, et d'autre part être en mesure d'évoluer rapidement pour faire face à l'urgence.

Des actions sont ainsi proposées pour **rendre les dispositifs plus inclusifs** que ce soit en développant la présence d'intervenants en capacité d'échanger avec des publics ne maîtrisant pas la langue française, en sensibilisant les travailleurs sociaux et en adaptant les capacités et fonctionnement des structures d'accueil à l'accompagnement de certains publics particulièrement vulnérables, comme les jeunes, les personnes LGBTQI+ ou les femmes. Alors que les différentes éditions de la Nuit de la Solidarité ont révélé combien les femmes – quoique peu visibles – étaient présentes en rue, leurs besoins nécessitent des solutions spécifiques : expérimentation de lits réservés dans le cadre du Plan d'urgence hivernal ou définition de créneaux dédiés dans les bains douches sont autant de dispositifs qui seront expérimentés.



© Srdjan — stock.adobe.com

La tolérance de la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants licites dans les structures AHI, accompagnée de politiques de réduction des risques, ou l'admission des animaux de compagnie, condition souvent indispensable à la sortie de rue de personnes sans domicile, seront encouragées autant que possible.

Ce deuxième volet du Pacte a également pour vocation de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Pacte 1 en **améliorant l'offre proposée aux personnes exclues** par exemple à travers l'accessibilité à l'offre numérique dans les centres d'hébergement ou encore l'amélioration de la qualité de vie des personnes hébergées à l'hôtel.



Actions du Pacte

Action n°37 Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

Action n°38 Renforcer les missions d'accompagnement sociolinguistique

Action n°39 Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

Action n°40 Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

Action n°41 Conforter l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ dans les structures AHI

Action n°42 Renforcer les dispositifs d'aide pour les femmes à la rue

Action n°43 Développer l'autonomie numérique des publics des structures d'AHI et garantir leur accès à Internet

Focus sur l'action n° 37

Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

Contexte

L'accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel s'inscrit dans une démarche générale d'amélioration des conditions de vie des familles à l'hôtel associant les usagers et mobilisant les acteurs du territoire.

Ces démarches se sont illustrées dans le programme « Mieux vivre à l'hôtel » du Samusocial de Paris pour accompagner les ménages dans l'accès aux services de première nécessité, mais aussi par des expérimentations menées directement dans certains arrondissements parisiens (11^e et 18^e notamment) en partenariat avec les CST pour améliorer les conditions de vie des familles à l'hôtel en s'appuyant sur des diagnostics territoriaux et en mobilisant le territoire.

Action

- 1. Renforcer le déploiement du « Mieux vivre à l'hôtel ».** Cette action concerne aujourd'hui 97 hôtels, soit 17 % du parc hôtelier, et 3 256 bénéficiaires.
- 2. Travailler ce déploiement avec les services sociaux de proximité.**

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Samusocial, DRIHL, Fédération des acteurs de la solidarité, associations du champ des solidarités, cuisines partagées, services sociaux de proximité/ CST, hôteliers, services de soin



PLUS D'INFOS SUR...

© Jean-Baptiste Curliat/Ville de Paris — Trottinette fauteuil roulant



La stratégie handicap et accessibilité universelle 2022-2026

Une enquête du Samusocial de Paris de 2020 a mis en évidence une forte prévalence des problématiques liées à une (ou des) situations de handicap parmi les personnes en situation d'exclusion. Ainsi 48 % de cette population en situation de rue a une reconnaissance du handicap, parmi lesquels les troubles du psychisme représentent 50 % des handicaps. S'ajoutent à ces constats, des difficultés d'accès aux droits pour les personnes précaires en situation de handicap qui rendent leur quotidien et l'accès aux dispositifs d'urgence sociale très difficiles.

Une large concertation a été menée en début d'année 2022 pour définir avec l'ensemble des partenaires les enjeux prioritaires afin de **poursuivre et d'amplifier l'accessibilité**

universelle des espaces et services du territoire parisien, pour la période 2022-2026. Il s'agit de changer le regard sur le handicap par une approche universelle de la ville qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à tous les dispositifs de droit commun en considérant que les adaptations faites favorisent également l'accessibilité de tous les publics.

La stratégie handicap et accessibilité universelle prévoit 5 mesures pour répondre aux enjeux des personnes en situation de handicap et d'exclusion :

- accentuer la prise en charge des personnes en situation de rue et de handicap
- former les travailleurs sociaux à la problématique des personnes en situation de handicap
- organiser les liens entre la MDPH et le SIAO
- simplifier les démarches sanitaires et administratives
- inclure dans la Réponse accompagnée pour tous, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation de handicap en grande exclusion

© Andrii — stock.adobe.com



Objectif 8 ▶ Aller vers et emmener vers

“ La RATP est fière de s’engager à nouveau aux côtés de la Ville, de l’État, des associations et des entreprises pour signer le second Pacte de lutte contre l’exclusion. Ce Pacte s’inscrit dans la droite ligne de la raison d’être du groupe RATP qui « s’engage chaque jour pour une meilleure qualité de ville ».

Partenaire de confiance des Villes, la RATP est une entreprise de service public qui, au titre de sa responsabilité sociale, se doit de prendre en considération tous les types de publics, y compris les plus vulnérables. Depuis 1992, la mission de Lutte contre la Grande Exclusion, avec notamment les 60 agents du Recueil Social, lui permet, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, d’aller vers les personnes les plus vulnérables présentes sur le réseau et de leur proposer de les emmener vers des structures d’accueil.

Plus généralement, la RATP œuvre également à l’insertion dans la vie de la cité en contribuant au développement économique et social des territoires et en veillant à rendre les réseaux accessibles au plus grand nombre. La RATP dispose ainsi d’Agences Territoriales et d’une Fondation qui contribuent à la promotion et à la facilitation de l’accès à tous les métiers de l’entreprise, à l’organisation d’ateliers mobilité, au développement de nombreux partenariats avec des acteurs locaux engagés dans l’inclusion et l’insertion, dans l’accès à la culture, à l’éducation et à l’emploi. ”

Catherine Guillouard, Présidente Directrice générale de la RATP

“ Les avocats ont un rôle de traducteurs de la chose juridique, de trait d’union entre les justiciables et le monde de la justice. Ils jouent dès lors un rôle essentiel dans l’accès au droit, tout comme d’ailleurs les barreaux dans leur ensemble. Le barreau de Paris est, depuis toujours, particulièrement engagé sur le sujet. L’objectif est de permettre une meilleure lutte contre la pauvreté et contre l’exclusion des personnes les plus vulnérables, les plus démunies et les plus isolées. Par ailleurs, pour aider efficacement les personnes vulnérables, il est essentiel de travailler en réseau avec l’ensemble des partenaires.

C’est la raison pour laquelle nous travaillons étroitement avec les travailleurs sociaux et les juristes pour faire en sorte qu’au-delà de l’analyse juridique et du conseil donné, les démarches soient réellement entreprises, et toujours avec l’accord des personnes. Les échanges dans le cadre de la mise en place du Pacte de lutte contre l’exclusion sont, à ce titre, essentiels. ”

Julie Couturier, Bâtonnière du Barreau de Paris.

“ Au cœur des villes et des arrondissements, les gares sont des lieux tous publics et d’expression de la cohésion sociale. Face aux personnes en situation de précarité, la démarche « d’aller vers et emmener vers » prend tout son sens. SNCF Gares & Connexions est engagée depuis plusieurs années dans une politique sociétale avec de nombreuses associations permettant de trouver ainsi des solutions adaptées pour toutes ces personnes fragiles.

La réussite se mesure souvent en dehors de la gare et est le fruit d’une véritable chaîne d’acteurs de la solidarité. ”

Marlène Dolveck, Directrice générale SA SNCF Gares&Connexions



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris — QJ, le QG des jeunes à Paris

L'exclusion sociale implique souvent une diminution de la capacité à agir et donc de la capacité à identifier et recourir à l'accompagnement social. Elle peut également entraîner le rejet de ces dispositifs d'aide. Dès lors, les démarches d'« aller-vers » et d'« emmener-vers » se sont développées en considérant qu'une dynamique volontariste des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement, centrée sur les personnes et leurs territoires de vie, constitue un impératif pour atteindre toutes les personnes en situation d'exclusion.

Le Pacte de lutte contre l'exclusion contribuera à cet objectif en **développant des solutions d'aller-vers et d'emmener-vers innovantes et ciblées.**

Les signataires du Pacte travailleront à développer des équipes mobiles pluridisciplinaires en intégrant des acteurs spécialisés sur certaines problématiques telles que la santé, l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées, ou encore des personnes souffrant de problématiques de santé mentale. Les actions d'aller-vers portées par le Pacte contribueront également à améliorer l'accompagnement des personnes dans certains espaces spécifiques comme les gares ou le Forum des Halles, et sur certaines thématiques comme l'insertion professionnelle ou l'accès aux droits.

Les permanences hors-les-murs dans des espaces de droit commun ou directement là où les personnes en situation d'exclusion se trouvent contribueront à aller-vers toutes les personnes en difficulté et à les « emmener-vers » les espaces et dispositifs les mieux adaptés.



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Paris Adresse, service de domiciliation



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Paris Adresse, service de domiciliation

Actions du Pacte

Action n°44

Soutenir les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire

Action n°45

Mener des actions d'aller-vers dans les structures d'accueil et d'hébergement pour faciliter l'insertion professionnelle

Action n°46

Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité

Action n°47

Amener les services d'inclusion numérique au plus près des publics précaires

Action n°48

Renforcer les dispositifs d'accompagnement dans certaines zones spécifiques comme les gares et le Forum des Halles

Focus sur l'action n° 46

Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité

Contexte

La dématérialisation croissante des démarches administratives et l'évolution concomitante des modalités d'accueil ont mis en lumière la nécessité d'accompagner les usagers les moins autonomes, qui peuvent se trouver en difficulté pour faire valoir leurs droits sociaux. Le non-recours, largement documenté, entraîne une précarisation de leur situation financière, d'autant plus préoccupante dans un contexte de crise sociale.

La Ville de Paris souhaite renforcer sa capacité à assurer sa mission d'accès aux droits, en proposant une aide et un soutien personnalisé dans la réalisation des démarches administratives permettant aux usagers des services sociaux de proximité de bénéficier des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Action

1. Expérimenter un service d'accès aux droits dans les services sociaux de proximité, des 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements, dédié spécifiquement à la mission d'accès aux droits, en étroite collaboration avec le service d'accueil, le service d'instruction unique des demandes et le service social.

2. Dans le cadre de l'expérimentation, **revoir le parcours de l'usager**, avec pour objectif de systématiser les entretiens d'accès aux droits pour les personnes inconnues des services sociaux de la Ville de Paris.

3. Réaliser des bilans des droits pour les primo demandeurs, afin que ceux-ci deviennent automatiques pour tout primo demandeur.

Dans un premier temps, l'accompagnement aux démarches se limitera aux aides légales ASPA et CSS. Cet accompagnement aux démarches n'a pas pour vocation de confier la charge de l'instruction des demandes d'aides légales visées aux agents des services d'accès aux droits.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, Organismes de sécurité sociale (actions de formations, permanences)



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — 13^e restaurant solidaire, centre d'hébergement Pauline Roland (19^e)



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Aide aux devoirs par une bénévole au CHRS Crimée (19^e)



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Participation des centres d'hébergement Pauline Roland et Charonne à la 3^e édition de la Nuit des Relais (course solidaire contre les violences faites aux femmes)



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Animation Ideas box au centre d'hébergement et de réinsertion sociale la Poterne des Peupliers (13^e)



© Frédéric Saïd/Ville de Paris — Réception d'un don de vêtements neufs pour les publics précaires par les équipes du dispositif « Premières heures » du Pari des possibles - partenariat avec l'entreprise Fast Retailing

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

“ L'Assurance Maladie de Paris est engagée dans le Pacte de lutte contre l'exclusion depuis 2015. En effet, l'accès aux droits et aux soins pour tous et l'accompagnement des publics les plus vulnérables font partie de ses missions fondamentales. Notre action pendant la crise COVID a renforcé cette conviction et illustré la nécessité d'une action proactive et concertée sur les territoires. Le premier acte du Pacte a permis à l'ensemble des signataires et des partenaires mobilisés de se connaître et de partager leurs connaissances, ce qui est primordial pour coordonner ensuite nos actions. Forte de ces liens partenariaux, l'Assurance Maladie propose aujourd'hui un service d'accompagnement proactif et personnalisé pour les assurés en renoncement aux soins et en difficultés d'accès aux droits afin d'aller directement vers les personnes qui en ont besoin et de s'adapter à leur situation spécifique. Afin de garantir l'accessibilité à ce dispositif, l'Assurance Maladie de Paris propose, dans le cadre de ce nouveau Pacte, de former ses partenaires de terrain afin qu'ils puissent en être les relais et promoteurs. Grâce à la mobilisation de tous, nous ferons reculer l'exclusion. ”

Yann Rouault, Directeur général par intérim de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

“ Créée il y a plus de 16 ans à Paris, l'association FACE Paris Hauts-de-Seine est membre du réseau de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, et partie prenante du Pacte de lutte contre l'exclusion depuis son origine.

Notre projet associatif demeure plus que jamais d'actualité car il nous met en tant que structure au cœur des enjeux d'inclusion sociale. Les entreprises de FACE Paris Hauts-de-Seine se mobilisent ainsi pour développer des actions concrètes pour de nombreux publics : « Osons l'apprentissage et l'alternance », « Les Modèles de l'apprentissage », « Compétentes 45+ », « Compétentes 45+ » et bien d'autres... Des actions qui permettent chaque jour de regarder notre société autrement et de faire évoluer, les mentalités vers davantage de solidarité et d'inclusion. Aux côtés de la Ville et des autres parties prenantes, FACE Paris Hauts-de-Seine s'engage dans l'acte 2 du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. ”

Monsieur Paulo Cameijo, Président de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) Paris Hauts-de-Seine



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris — QJ, le QG des jeunes à Paris

Les aides et les dispositifs d'accompagnement proposés par la Ville de Paris et ses partenaires sont particulièrement nombreux et illustrent l'engagement résolu des acteurs parisiens pour lutter contre l'exclusion. Ce foisonnement peut toutefois compliquer l'orientation des publics. À la très grande diversité des thématiques d'intervention et au nombre important d'acteurs impliqués sur le territoire, s'ajoute, par ailleurs, la complexité de certains dispositifs qui ne fait que renforcer la nécessité d'améliorer la lisibilité et les conditions d'accessibilité des dispositifs.

Avec le Pacte de lutte contre l'exclusion, une attention renforcée sera apportée à ce que les dispositifs d'aide soient compréhensibles et accessibles afin de répondre aux besoins primaires et d'assurer un accès effectif aux droits.

La Ville de Paris et ses partenaires s'engagent ainsi à mieux communiquer pour faire connaître les solutions d'accueil et d'accompagnement et favoriser l'accès aux droits des

personnes. Cet objectif sera atteint au travers d'une association particulière du public à la réalisation des documents d'information – notamment grâce au recours au « Facile à lire et à comprendre » (FALC) et à l'association d'usagers à leur rédaction.

La bonne orientation des usagers s'exercera également par le déploiement de permanences d'accès aux droits, notamment à travers la création expérimentale de services d'accès aux droits dans les services sociaux de proximité, ou la mise en place de passerelles entre dispositifs d'urgence sociale, en l'espèce les bains douches, et structures d'accompagnement social pour emmener les publics vers un véritable suivi social.

Enfin, l'exercice effectif des droits résultera de l'accessibilité des structures. En cela, la plateforme SIAO-115 poursuivra sa rénovation pour améliorer son taux de réponse aux personnes sans domicile.



© Matthieu Rosier – Samusocial



© Matthieu Rosier – Samusocial

Actions du Pacte

Action n°49

Adapter l'offre en matière de bains douches sur le territoire parisien et proposer aux usagers une orientation et un accompagnement social

Action n°50

Faciliter l'accès à un Rendez-vous Santé pour les personnes précaires ne disposant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie

Action n°51

Développer les permanences d'accès aux droits « jeunes »

Action n°52

Rénover la plateforme SIAO — 115

Action n°53

Renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services numériques en direction des publics en grande précarité

Action n°54

Faciliter le recours aux dispositifs d'aide sociale par la simplification des documents destinés aux usagers et le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC)

Action n°55

Mieux cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique

Action n°56

Faciliter l'orientation vers des ressources de soins et de prise en charge référencées et qualitatives des personnes en situation de handicap

Action n°57

Faciliter les démarches administratives et sanitaires pour les personnes en situation de handicap

Focus sur l'action n° 52

Rénover la plateforme SIAO — 115

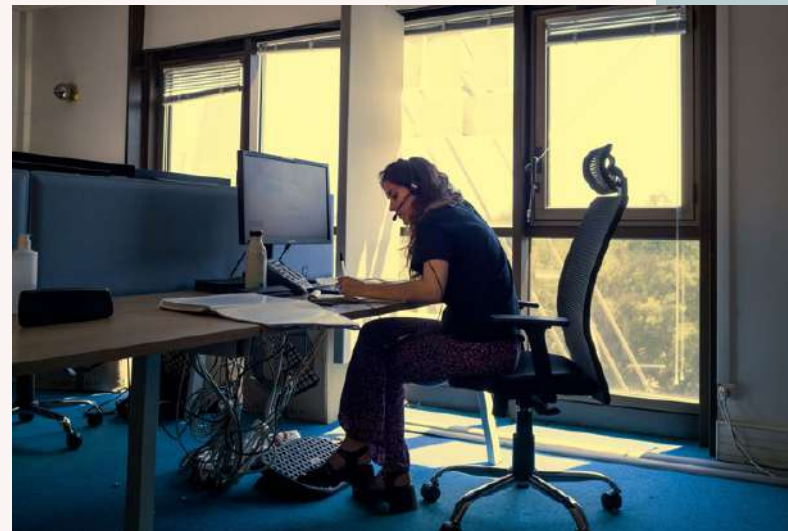
Contexte

Le 115, numéro unique d'appel pour les personnes sans domicile est un service gratuit ouvert 7j/7. Il porte les missions suivantes :

- Orienter vers des services d'assistance pour les besoins primaires (manger, se laver...)
- Orienter vers un travailleur social chargé de réaliser l'évaluation sociale et d'accompagner
- Mettre à l'abri et assurer une évaluation de la situation
- L'écoute sociale

Depuis plusieurs années, les personnes précaires et les professionnels qui les accompagnent dénoncent l'inaccessibilité du 115 : temps d'attente, besoin de réitérer de multiples fois les appels. Cette situation génère :

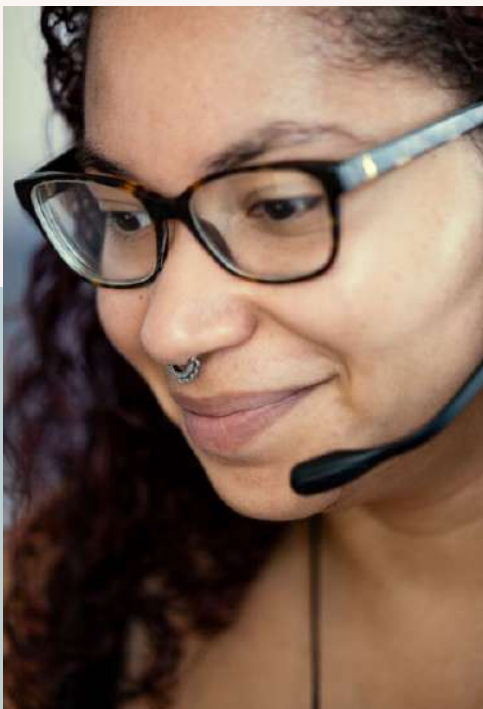
- Une certaine perte de confiance des usagers et une dynamique croissante de non-recours au service.
- Parfois un défaut d'image pour le SIAO dont le 115 constitue la principale vitrine.
- Une situation inconfortable pour les agents du SIAO et en particulier les écoutants.



Action

1. Rénover le 115 autour de 3 axes :

- **Augmenter la capacité de traitement du canal téléphonique** pour favoriser l'écoute sociale
- **Diminuer le volume d'appel à traiter** en limitant les erreurs et en réorientant certaines démarches des usagers vers d'autres canaux.
- **Diversifier l'accessibilité en ouvrant de nouveaux canaux complémentaires au téléphone** comme un site, une application afin de désengorger le 115. Ainsi, un nouveau processus d'envoi de certificats d'hébergement et des SMS de confirmation pour le maintien dans les hôtels pour améliorer la réponse du 115 et donner plus d'autonomie aux usagers



© Matthieu Rosier – Samusocial

Plusieurs projets ont déjà été amorcés :

- **Déploiement d'une nouvelle messagerie d'accueil du 115** interactive.
 - **Création d'un site internet usagers** avec la présence d'un tchat en ligne et la possibilité d'accéder à certaines démarches et informations en ligne pour les usagers.
 - Élaboration d'un outil de signalement via une application ou un SI.
 - **Amélioration de la qualité des parcours des usagers** et les conditions de travail des écoutants.
- ### 2. Poursuivre la concertation autour de 3 thématiques
- en vue de mettre en œuvre de nouvelles actions :
- Le site internet et les usagers
 - Les signalements réalisés par les partenaires
 - L'articulation entre le 115 et les partenaires

Partenaires de cette action

Samusocial, DRIHL, ARS, Ville de Paris, FAS



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Halte de l'Hôtel de Ville pour les femmes sans-abris

Objectif 10 ▶ Donner à chacun les clés de son autonomie

“ La Mission locale de Paris est résolument orientée vers l'accompagnement de la jeunesse parisienne vers l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne. Elle est donc avant tout au service de cette jeunesse. Son accompagnement se veut global.

Ainsi, des aides sont proposées aux jeunes à travers le financement du permis B, la gratuité des soins ou encore à l'accès au logement intermédiaire voire autonome, afin de renforcer cette autonomie. Le contrat PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et le dispositif CEJ (Contrat d'engagement jeunes) peuvent, par exemple être proposés afin de bénéficier d'un accompagnement sur la durée et d'une aide financière éventuelle.

La Mission locale de Paris se doit également et fortement de contribuer à l'animation de l'écosystème parisien autour de la jeunesse. Contre l'illectronisme, la Ville de Paris a engagé une stratégie numérique à laquelle la Mission locale contribue pleinement. Au-delà, nous renforcerons notre capacité de détection des difficultés d'usage du numérique (à travers, par exemple, des ateliers dédiés à l'utilisation du Portail par les jeunes) ; nous enrichissons notre partenariat avec les EPN et les PIMM's à Paris. Nous mobiliserons des services civiques, bénévoles et mécènes sur cette thématique. ”

Mario Gonzalez, Président de la Mission locale de Paris

La perte d'autonomie, entendue comme une difficulté à agir seul, prend diverses formes qui ont toutes en commun de faire partiellement ou totalement obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des personnes : grande pauvreté ou surendettement, illettrisme, absence de permis de conduire, etc.

Au-delà de l'adaptation des dispositifs aux besoins des personnes accompagnées et du travail sur leur lisibilité et leur accessibilité, **les signataires du Pacte proposent des actions destinées à favoriser l'autonomie des per-**

sonnes en situation de précarité en prenant en compte la multiplicité des difficultés rencontrées.

Une attention particulière est portée à la situation des jeunes dans une logique d'accompagnement global : action sur les ressources financières, sur l'aide à la mobilité, sur l'insertion professionnelle ou l'accès au logement.

L'accompagnement des personnes ne maîtrisant pas ou mal le français est également poursuivi pour permettre l'accès aux droits et faciliter les démarches.



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris – QJ, le QG des jeunes à Paris



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – distribution alimentaire pour les étudiants et les seniors pendant la pandémie de Covid-19

Actions du Pacte

Action n°58 Rénover le fonds d'aide aux jeunes parisiens

Action n°59 Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français

Action n°60 Favoriser l'accès du public jeunes 16-25 ans à l'IAE

Action n°61 Favoriser l'obtention du permis de conduire

Action n°62 Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en FJT de jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion

Action n°63 Renforcer la prévention des risques auprès des personnes à la rue

Action n°64 Lever les freins à l'insertion liés à l'accueil du jeune enfant

Focus sur l'action n° 59

Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français

Contexte

L'illectronisme est la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Selon l'INSEE, 17 % de la population française est concernée par l'illectronisme.

Dans la mesure où 90 % des contenus du web sont textuels, le lien entre illettrisme et manque d'autonomie numérique est très fort. L'objectif est de développer les compétences numériques des personnes en situation d'illectronisme et des allophones au cours de leur apprentissage du français.

Action

1. Favoriser l'utilisation des outils informatiques dans les formations linguistiques à destination des personnes allophones et des personnes en situation d'illectronisme; et inversement **intégrer le développement des compétences numériques de base** (bureautique et navigation internet) **dans les formations linguistiques.**

2. Mobiliser les aidants numériques bénévoles maîtrisant une langue étrangère pour venir en soutien des structures d'apprentissage du français, en s'appuyant sur

la Fabrique de la Solidarité. **Développer la pair-aidance** entre les apprenants en français pour développer l'autonomie des personnes les plus éloignées du numérique.

3. Adapter les outils existants d'évaluation des compétences numériques aux publics ne maîtrisant pas le français.

4. S'appuyer sur les réseaux existants pour développer les compétences numériques dans les formations linguistiques (Plan de lutte contre l'illectronisme, Réseau Eiffel, Réseau Alpha...).

5. Réaliser une étude comparée à l'échelle parisienne et métropolitaine auprès des acteurs spécialisés dans l'accueil des migrants (ex: OFII, associations), dans le suivi des ressortissants étrangers (ex: consulats) et dans l'apprentissage du français (ASL, associations, le Refuge, etc.), sur les projets croisant l'apprentissage du français à l'apprentissage du numérique

Partenaires de cette action

Ville de Paris, La Poste, réseau Alpha, réseau EIF-FEL, Pôle emploi

i PLUS D'INFOS SUR...



© Alice Martina / Ville de Paris – Présentation de la stratégie parisienne d'inclusion numérique

La stratégie parisienne d'inclusion numérique (SPIN)

Afin de faire du numérique un levier d'insertion sociale et professionnelle, la Ville de Paris a lancé dès 2016 la Stratégie parisienne d'inclusion numérique (SPIN). Le second volet cette stratégie a été signé le 23 novembre 2022 à la Bibliothèque nationale de France avec l'ensemble des signataires : la Ville de Paris, Pôle Emploi, la CPAM, la CAF, la Mission Locale, la MDPH, Orange et la Poste. Elle vise à donner accès à tous les parisiens aux outils numériques et à un usage autonome de ces outils, quels que soient les besoins : démarches administratives, communication avec ses proches, recherche d'emploi, achat en ligne, socialisation, etc.

La stratégie récemment adoptée s'articule autour de 5 axes :

- 1.** Viser l'autonomie numérique des publics pour une meilleure insertion sociale et professionnelle
- 2.** Faciliter l'accessibilité aux services publics des personnes éloignées du numérique
- 3.** Éduquer les Parisien·nes au numérique et prévenir les risques
- 4.** Développer l'accès à l'équipement et à la connexion en direction des publics en situation d'exclusion
- 5.** Développer les services d'inclusion numérique de proximité



Garantir un accompagnement sans rupture

Engagement

4

Objectif 11 ▶ Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

“ En sus de ses contributions au Fonds de Solidarité Logement et au dispositif « Paris Énergie Familles » de la Ville de Paris, EDF soutient de nombreuses structures présentes dans l'écosystème local qui viennent en aide aux parisiens en difficulté. Nos correspondants et conseillers Solidarité, forts d'une réelle expertise, sont en étroite relation avec tous les acteurs sociaux : la Direction des Solidarités (DSOL) de la Ville, le PIMMS Médiation de Paris dont la Ville est aussi partenaire, ainsi que les associations et organismes qui accompagnent socialement et/ou financièrement des personnes en difficulté ne trouvant pas seules une solution à leurs impayés de facture d'énergie EDF. Ce travail régulier avec la Ville et les partenaires du Pacte sont autant d'occasions de prévenir les risques d'exclusion et de lutter contre la précarité énergétique. ”

Gaëlle Salaun, Directrice Commerce Île-de-France, EDF

“ La Caf de Paris est un acteur incontournable de la solidarité. Elle verse des prestations à plus de 450 000 allocataires parmi lesquels un grand nombre de bénéficiaires de minima sociaux. Elle mène de nombreuses actions pour éviter les ruptures de droit (phoning, envoi de mails) ou encore en proposant un accueil attentionné et global dans les différents centres Caf. La Caf s'est particulièrement mobilisée pendant la période de crise sanitaire en versant des aides exceptionnelles, en maintenant les droits pendant le premier confinement ou en proposant des activités aux familles dans la cadre du dispositif « un été à vos côtés ». La Caf de Paris se positionne clairement dans le champ de la prévention, en proposant aux familles qui vivent un événement fragilisant (perte d'un enfant-adulte, séparation, impayés de loyer) de les accompagner socialement et professionnellement. Ainsi en 2021 les travailleurs sociaux ont accompagné plus de 3 700 familles et réalisé 15 000 rendez-vous dont 2 750 Rendez-vous des droits. La Caf de Paris est également à l'écoute des territoires et des partenaires pour déployer une politique d'action sociale ambitieuse qui répond au besoin de la population dans ses champs de compétence. À titre d'exemple, la Caf a financé des FJT avec des places réservées aux familles monoparentales ou a développé les crèches Avip pour les Parisiens en démarche d'insertion. C'est pour toutes ces raisons que la Caf de Paris souhaite s'engager de nouveau dans cet acte II de la lutte contre l'exclusion, aux côtés de la Ville de Paris et de ses partenaires et au service des plus démunis. ”

Madame Axelle Patry, Directrice de l'action sociale, caisse d'allocations familiales

“ La signature du « Pacte 2 » représente pour l'AP-HP et ses équipes un engagement fort dans la lutte contre l'exclusion. Les problèmes de santé sont en soi un facteur potentiel de déclenchement ou d'aggravation de situations d'exclusion. Chaque jour, dans les consultations et unités médicales de nos hôpitaux, dans les urgences, les maternités, dans les structures de santé mentale et de lutte contre les addictions, les équipes de l'AP-HP y sont confrontées. La mission première de l'hôpital public est d'offrir des soins à tous les malades, sans distinction d'origine, d'âge ou de revenu. Pour accomplir pleinement cette mission, et l'exercer prioritairement, notre institution doit veiller à ce que les espaces de l'hôpital public, espaces de soins, soient entièrement au service des patients dont l'état de santé le requiert. En signant le « Pacte 2 », l'AP-HP sait qu'elle pérennise, dynamise et renforce son partenariat sur le territoire, avec tous les acteurs qui œuvrent contre l'exclusion. Elle sait également que ce partenariat permettra à l'hôpital d'être soutenu et relayé sur les besoins d'hébergement, au moment de la sortie des patients, et notamment de leur retour à domicile ou en structure adaptée à leur vie hors de l'hôpital. Cela répond à un vrai besoin pour que les patients suivants puissent à leur tour être pris en charge, dans les délais que leur état impose, et ne soient pas exclus du soin. L'AP-HP s'engage ainsi à être un maillon fort du Pacte. Les actions définies en commun ne pourront être efficaces qu'en étant portée de manière collective. ”

Nicolas Revel, Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

La lutte contre l'exclusion commence dès l'apparition de fragilités dont la dégradation peut mener à l'exclusion. A contrario, une identification et un accompagnement précoces peuvent prévenir ou à tout le moins réduire la complexité des situations.

Le Pacte de lutte contre l'exclusion poursuit ainsi l'engagement du premier Pacte en faveur d'une **politique globale et coordonnée de prévention**, menée par les signataires du Pacte.

Celle-ci sera transversale. Elle portera notamment sur la prévention des difficultés liées au logement, à la santé, et aux problématiques pouvant constituer un frein à l'insertion sociale ou professionnelle. La politique de prévention comportera un volet de sensibilisation auprès des professionnels intervenant dans des secteurs larges (entreprise, bailleurs sociaux, éducation nationale, secteur hospitalier) afin d'identifier le plus en amont possible les risques d'exclusion.

Le Pacte de lutte contre l'exclusion soutiendra une **politique globale et partenariale spécifiquement dédiée à la réduction des risques pour les usagers de drogues**. Il s'agira de renforcer la gouvernance autour de cette thématique ainsi que les modalités d'intervention des travailleurs sociaux sur le territoire, tout en développant la connaissance de ce public et de ses besoins au sein des solutions d'accueil et d'accompagnement,



© Joséphine Brueder/Ville de Paris – Appartement à la Caserne des Minimes



© Frédéric Saïd/Ville de Paris – Centre d'hébergement d'urgence Agnodice, hébergement des femmes enceintes ou venant d'accoucher (5^e)

Actions du Pacte

Action n° 65

Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions

Action n° 66

Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs

Action n° 67

Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs en risque potentiel ou actuel de surendettement

Action n° 68

Améliorer le fonctionnement de la CCAPEX

Action n° 69

Étendre les dispositifs dédiés aux personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficulté psychosociales en lien avec une problématique logement

Action n°70

Créer et animer un réseau de partenaires autour des questions

de santé et de l'insertion professionnelle

Action n°71

Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

Action n°72

Développer, auprès des publics jeunes hébergés en centres d'hébergement, une politique de réduction des risques

Focus sur l'action n° 66

Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs

Contexte

Les locataires du parc privé, représentant près de 70 % des locataires parisiens, sont, une fois la procédure d'expulsion enclenchée, davantage susceptibles de voir la procédure menée à son terme ; ainsi les locataires du parc privé représentent 52 % des commandements de payer délivrés (phase amont de la procédure) et 70 % des concours de la force publique accordés (phase aval) en 2021.

Cette exposition plus importante au risque d'expulsion peut s'expliquer par des charges locatives plus élevées empêchant le maintien dans le logement mais également par un accès plus complexe aux dispositifs sociaux que dans le parc social. De plus, la communication auprès de nombreux bailleurs privés qui ne disposent que d'un seul ou de quelques biens mis à la location peut s'avérer complexe. L'absence de relais permettant de les sensibiliser au maintien dans les lieux de leurs locataires constitue de ce fait un obstacle. La nécessité de renforcer les liens avec les professionnels de l'immobilier afin de développer les dispositifs d'aller-vers et d'identification vers le parc privé s'avère par conséquent essentielle.

Action

- 1. Nouer un partenariat avec les représentants des bailleurs privés** afin d'identifier des actions innovantes visant l'aller-vers ce public.
- 2. Expertiser juridiquement la faisabilité d'une intervention du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** malgré un refus du bailleur.
- 3. Développer des outils de communication** à destination des bailleurs et locataires du parc privé.
- 4. Relancer la dynamique des signalements d'impayés de loyer auprès des bailleurs sociaux** afin de pouvoir enclencher des actions de prévention, favoriser l'accès aux droits et anticiper l'endettement. Renforcer l'information auprès de tous les partenaires sur l'action et les offres de service de la CAF, pour améliorer la compréhension des processus d'accès aux droits.
- 5. Maintenir une prise en compte renforcée des ménages en situation d'expulsion dans la cotation générale loi ELAN** en cours d'élaboration, afin de renforcer le relogement de ces publics.

Partenaires de cette action

Ville de Paris, DRIHL, Fondation Abbé Pierre, ADIL, CAF, UNPI, FNAIM, UNLI, Association Droits et Habitats

PLUS D'INFOS SUR...

La Charte Parisienne de prévention des expulsions locatives (2017-2023)

La Charte Parisienne de prévention des expulsions locatives a pour objet de coordonner les interventions, dispositifs et projets menés par les acteurs institutionnels et associatifs auprès des ménages menacés d'expulsion afin d'intervenir le plus en amont possible et à chaque étape de la procédure. Co-pilotée par la Ville de Paris et l'État, ce document stratégique associe l'ensemble des acteurs de la prévention des expulsions (Caf, bailleurs sociaux (AORIF), Banque de France, ADIL, Action Logement, associations (Fondation Abbé Pierre, FAS, FAPIL), représentants bailleurs privés (UNPI) autour de la mise en œuvre de 24 actions structurées en 5 orientations stratégiques.

Charte parisienne de prévention des expulsions locatives

Dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion, certains travaux de la Charte sont relancés et approfondis :

- Améliorer le fonctionnement de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) et expérimenter de nouvelles modalités de fonctionnement de l'instance
- Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs
- Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions
- Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs présentant un risque potentiel ou actuel de surendettement pour renforcer l'accès aux droits et la complémentarité des interventions
- Adopter un plan de sortie de trêve chaque année

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de Paris 2022-2028

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de Paris 2022-2028 a été élaboré en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs à partir de juillet 2021, avant d'être validé à l'unanimité par le Comité Responsable du PDALHPD le 10 mars 2022. Co-piloté par la Ville et l'État, le PDALHPD est un document de pilotage stratégique qui vise à **adapter la politique du logement aux besoins des personnes défavorisées en tenant compte du contexte parisien.**

Le Plan est structuré en cinq axes recouvrant l'ensemble du champ du mal-logement : la gouvernance, le logement et l'hébergement et les diagnostics sociaux et l'accompagnement des ménages, la prévention des exclusions, l'habitat rénové et digne.

Le Plan prévoit plusieurs actions parmi lesquelles :

- Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement lié au logement (AVDL et ASLL)
- Améliorer l'accès au logement des publics prioritaires afin de désengorger les dispositifs d'hébergement d'urgence

Il **développera également les continuités entre les dispositifs d'hébergement et de logement** pour mieux prendre en compte les publics les plus en difficultés et qui nécessitent une réponse en urgence. À ce titre, l'attention portée à **la sortie des dispositifs des personnes accompagnées** sera particulièrement importante car elle est gage d'une autonomie et d'une solidité retrouvée pour les personnes et garantit la capacité des dispositifs à accompagner de nouveaux bénéficiaires. Il anticipera enfin les sorties d'institution afin de garantir les solutions d'hébergement et éviter le retour à la rue.

Objectif 12 ▶ Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

“ Les associations de la FAPIL visent à garantir pour tous un droit au logement. Les actions reposent sur une même détermination : réduire les inégalités d'habitat. Face à la dégradation des situations des personnes accompagnées, le Pacte de lutte contre l'exclusion apparaît comme un espace propice pour nouer des liens avec les acteurs locaux et participer ensemble au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. ”

Thierry Debrand, Président de la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)

La réinsertion des personnes en situation d'exclusion passe par différentes étapes d'un parcours qui mobilise parfois de nombreux acteurs, en lien avec la diversité et l'évolution des besoins et des difficultés à lever. Cette logique d'un parcours individualisé est parfois difficile car le fonctionnement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement cloisonne encore trop souvent les solutions les unes par

rapport aux autres. La logique de parcours suppose également la mise en place d'une organisation spécifique pour renforcer la coopération entre acteurs.

Les signataires du Pacte s'engagent à **systematiser la logique de parcours** qui suppose la **continuité de l'accompagnement des personnes, des partenariats larges entre acteurs** pour répondre aux différents besoins, et la **mise en place d'une organisation spécifique** sur ce sujet.

Le Pacte de lutte contre l'exclusion permettra le **développement de parcours globaux d'accompagnement en encourageant la mise en place d'équipes pluridisciplinaires et partenariales, notamment en matière de santé** en lien avec la caisse primaire d'assurance maladie.



Actions du Pacte

Action n° 73 Adopter un plan de sortie de trêve chaque année

Action n° 74 Faciliter l'accès aux examens de prévention santé (EPS) de la CPAM ou aux consultations en centre de santé des personnes précaires

Action n° 75 Mettre en place un Parcours Santé Jeune généralisé

Action n° 76 Identifier les ressources et mobiliser les acteurs pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes Parisiennes et Parisiens

Action n° 77 Déployer la référence de parcours sur l'ensemble du territoire

parisien pour le public jeune

Action n° 78 Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement

Action n° 79 Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hébergement

Action n° 80 Mettre en place un dispositif de la rue au logement

Action n° 81 Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins

en hébergements médicalisés

Action n° 82 Soutenir les innovations sociales pour l'insertion vers l'emploi des personnes en situation de grande précarité

Action n° 83 Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement

Action n° 84 Soutenir l'innovation médico-sociale pour l'accompagnement global des jeunes

Focus sur l'action n° 81

Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés

Contexte

La problématique des sorties sèches suite à une hospitalisation est prégnante pour les personnes en situation de précarité sociale et résidentielle. Ces hospitalisations sont souvent suivies d'une remise à la rue sans transition ni relais avec l'extra hospitalier ou le médico-social.

Il est donc nécessaire de travailler à une coordination renforcée entre le secteur hospitalier, les structures médico-sociales ainsi que les acteurs du logement et de l'hébergement afin d'éviter les échecs de prise en charge.

La montée en charge de dispositifs de type ACT, LAM & LHSS répond pour partie à cette problématique et dans une plus large mesure vise à lutter contre les inégalités sociales de santé.

En effet, les personnes sans domicile qu'elles soient à la rue ou hébergées présentent un moins bon état de santé que la population générale et affichent un taux de non-recours à leurs droits ainsi qu'aux soins plus élevé que la moyenne.

Cette action s'inscrit dans la démarche historique portée par l'ARS Île-de-France pour aller-vers les publics éloi-

gnés du système de santé, notamment via des équipes mobiles médico-sociales. Elle s'articule avec la mesure 27 du Ségur de la Santé, qui vise à lutter contre les inégalités de santé, et avec le programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022 de l'ARS IDF.

Action

- 1. Mener un travail spécifique et multipartenarial sur les sorties d'hospitalisation** des personnes à la rue afin d'éviter les sorties sèches.
- 2. Documenter les besoins en hébergements médicalisés**
- 3. Travailler sur la fluidité des parcours entre le secteur sanitaire, le secteur médico-social, le secteur AHI et le secteur du logement de droit commun**
- 4. Contribuer aux travaux menés par l'ARS sur la mise en place d'une régulation des places de soins résidentiels**

Partenaires de cette action

ARS, DRIHL, Ville de Paris, AP-HP, CPAM, PJJ, ASE, GHU PPN, opérateurs de LAM/LHSS, opérateurs de structures d'hébergement AHI, opérateurs logement social

Objectif 13 ▶ Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

« La crise sanitaire a renforcé le besoin d'apporter des réponses aux inégalités sociales en santé et d'agir pour l'inscription durable des publics les plus fragiles dans le système de soin. L'Agence Régionale de Santé Île-de-France renouvelle ainsi son plein engagement pour ce second acte du Pacte de lutte contre l'exclusion, avec l'objectif d'améliorer le ciblage des publics et de leur proposer un accompagnement plus adapté aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire parisien.

Dans le cadre de son Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins, l'action menée par l'Agence Régionale de Santé poursuit ainsi trois objectifs majeurs sur le territoire :

- Favoriser et renforcer l'accès à la santé des publics précaires,
- Leur proposer un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins,
- Mettre en place les conditions d'une prise en charge dans la durée.

Concrètement, sur Paris, cette démarche s'incarne par exemple par :

- Le déploiement de 5 équipes mobiles santé grâce à cinq associations du territoire,
- Le recrutement de 28 psychologues d'ici à 2024 en lien avec la mesure n°9 des Assises nationales de la santé et de la psychiatrie
- Plus de 70 projets financés annuellement via le Fonds d'Intervention Régional. »

Tanguy Bodin, Directeur de la Délégation départementale de Paris, Agence régionale de Santé

La lutte contre l'exclusion mobilise un très grand nombre d'acteurs. **La réussite de cette politique est ainsi conditionnée à la capacité de ces acteurs à coopérer efficacement.** Le Pacte, par sa dimension partenariale, constitue en tant que tel une réponse à cet objectif en engageant activement la Ville de Paris et 23 acteurs dans la lutte contre l'exclusion.

Au-delà de leur engagement dans la lutte contre l'exclusion, les 23 signataires du Pacte proposent des actions qui permettent une **coopération concrète et opérationnelle des acteurs et de leurs interventions.**

Le Pacte de lutte contre l'exclusion permettra ainsi de renforcer la coordination des acteurs à plusieurs niveaux : dans le secteur social et médico-social notam-

ment pour les sortants de prisons ou encore pour la prise en charge des femmes enceintes. Le Pacte de lutte contre l'exclusion répondra également au besoin de développer des procédures et outils communs aux acteurs pour faciliter les interventions collectives et le suivi des personnes.



Actions du Pacte

Action n° 85 Mieux articuler les dispositifs d'accompagnement lié au logement et améliorer la coordination des services

Action n° 86 Mieux coordonner les acteurs pour stabiliser l'hébergement des femmes enceintes et de leurs enfants en situation de rue

Action n° 87 Conforter la coordination des accueils de jour

Action n° 88 Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux

Action n° 89 Renforcer les dispositifs sociaux et médicaux sociaux des sortants de prison

Action n° 90 Élaborer une stratégie de sécurisation des capacités d'hébergement, notamment par la définition des conditions de déploiement de sites intercalaires et par un partage

régulier de l'évolution de ces sites

Action n° 91 Développer le recours au coffre-fort numérique

Action n° 92 Faciliter l'obtention d'autorisation de stationnement pour les associations

Action n° 93 Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale

Focus sur l'action n° 88

Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux

Contexte

Afin d'éviter les logiques de silo, il est essentiel de renforcer la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et ce afin de :

- garantir un continuum de prise en charge et d'éviter les ruptures de toute nature ;
- d'assurer un accompagnement global et coordonné pour permettre de développer un projet de vie ;
- d'apporter une réponse individualisée, diversifiée et plurielle pour tenir compte de la diversité des publics.

Action

1. Créer un comité de pilotage chargé de la coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire Parisien.

2. Valoriser et promouvoir les espaces de concertation existants pour le traitement des situations médicales et sociales complexes

3. Encourager le développement d'outils partagés entre les acteurs du sanitaire et du social

4. Observer et nouer des liens avec les équipes du guichet unique de l'ARS Île-de-France. Cette dernière a lancé des travaux pour la mise en place d'un guichet unique en vue de l'orientation des publics au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) franciliens.

Partenaires de cette action

ARS, DRIHL, AP-HP, Ville de Paris, Samusocial, SIAO, URIOPSS, FAS, La Poste

i PLUS D'INFOS SUR...



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris – QJ, le QG des jeunes à Paris

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), appel à manifestation d'intérêt de l'État, dont la Ville est lauréate, est étroitement articulé au Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE).

L'objectif spécifique du SPIE est **d'approfondir la coordination entre les acteurs pour offrir des parcours sans rupture aux usagers.**

Une cohorte de 800 personnes en recherche d'emploi (avec un focus sur les allocataires du RSA, les habitants de QPV et les personnes porteuses d'un handicap) sera accompagnée dans ce cadre vers les métiers qui seront pourvoyeurs d'emploi dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La signature de ce second Pacte de lutte contre l'exclusion constitue une étape supplémentaire pour renforcer la prise en charge des personnes en situation de précarité et les accompagner jusqu'à l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Au-delà de la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel, il s'agit désormais d'entretenir et de renforcer les coopérations entre acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion.

Un projet de gouvernance sera présenté à la rentrée 2022 autour de 4 objectifs :

1. Piloter la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre l'exclusion
2. Valoriser et rendre visible la politique de lutte contre l'exclusion
3. Faire vivre le collectif du Pacte
4. Promouvoir la démarche du Pacte

Le second Pacte de lutte contre l'exclusion s'articulera notamment avec l'Observatoire des impacts sociaux de la crise pour nourrir la dynamique d'action des experts du Pacte de données et d'informations sur la situation à Paris et en Île-de-France.

Le Pacte s'inscrit également dans une démarche entre les autres communes de France et villes internationales

En effet, la Ville de Paris se mobilise aujourd'hui fortement dans les principaux réseaux de villes et à l'occasion des grands rendez-vous internationaux, afin de porter au plus haut niveau ses priorités.

À travers ses nombreux échanges de bonnes pratiques avec les capitales et villes du monde, Paris exporte fréquemment des dispositifs, événements ou encore des innovations mais en importe tout autant. Ces échanges constituent désormais une part très importante de l'action internationale de la Ville.

En matière de lutte contre l'exclusion, les partenariats seront donc développés avec les villes de France volontaires. Par ailleurs, sur le plan international, le projet de coopération, commencé avec la Ville de Montréal en 2021, est un exemple de projets **soutenu pour l'action extérieure des collectivités territoriales** du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permet d'avoir un échange bilatéral renforcé sur l'accompagnement des personnes sans-abri au moment où **les deux villes réactualisent leur feuille de route en matière de lutte contre l'exclusion**.

Les échanges entre Paris et Montréal portent sur quatre thématiques : l'accompagnement des femmes en situation de rue, l'intervention des agents municipaux dans l'espace public et leur mission en direction des personnes sans-abri, la sensibilisation des citoyens sur la lutte contre l'exclusion et les actions et dispositifs innovants en direction des personnes usagers de drogues.

Les signataires du Pacte pourront donc se nourrir de ces différentes coopérations pour construire ensemble des solutions.

Le Pacte est le fruit d'une large concertation des acteurs de la lutte contre l'exclusion. Nous remercions les 91 organisations listées ci-dessous – institutions, associations, entreprises – et plus de 400 personnes qui ont contribué à l'élaboration du Pacte et de son plan d'action.

Accélérateur Parisien d'Innovation
Locale pour l'Emploi (La Pile)

Act'Up Paris

Agence Départementale
d'Information sur le Logement
(ADIL)

Agir pour la santé des femmes
(ADSF)

Agence du Don en nature

Agence nationale des chèques-
vacances (ANCV)

Agence de recherche sur le sida
et les hépatites (ANRS)

Agence Parisienne d'Urbanisme
(APUR)

Union sociale pour l'habitat
d'Île-de-France (AORIF)

Armée du Salut

Association pour la prévention,
l'accueil, le soutien et l'orientation
(APASO)

Assistance Publique-Hôpitaux
de Paris (AP-HP)

Association de prévention du site
de la Villette (APSV)

Association pour la recherche
sur le cancer (ARC)

Fédération nationale
des associations des étudiants
en sciences (ARES)

Agence régionale de santé (ARS)

Association ASTREE

Association Territoire Zéro
Chômeur de Longue Durée
(TZCLD)

Association francilienne
pour favoriser l'insertion
par le Logement (AFFIL)

Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM)

Aurore

Aux Captifs, la Libération

BAAP

Bagagerie « Au Bagage du Canal »

Banque de France

Barreau de Paris

Association Benenova

Caisse d'allocations familiales
de Paris (CAF)

Association CARITAS

Centre d'action social protestant (CASP)

Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ)

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Collectif logement Paris 14

Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA)

Co'p1-Solidarités étudiantes

Centre Gutenberg Association Corot Entraide

Association Convergence

Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)

Croix rouge

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) PARIS

Cycl'AVENIR

Centre social « Le Picoulet »

Cœur de la Rue

Cultures du Cœur

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

Électricité de France (EDF)

Emmaüs Connect

Emmaüs Solidarité

Entourage

Entraide

EPEC

Esperem

Fondation de l'Armée du Salut

Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

Fédération agir contre l'exclusion (FACE)

Fondation Abbé Pierre (FAP)

Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)

Fédération des centres sociaux Paris

Fédération solidarité Île-de-France

France Terre d'Asile

GHU Paris psychiatrie & neurosciences Sainte-Anne

Groupe SOS

Institut Pasteur – unité anthropologie et écologie des maladies émergentes

Kocoya

La Cloche

La Fabrique de la Solidarité

La Poste

Le Chaînon manquant

Le Refuge

Les Petits Frères des Pauvres

Maison des aînés et des aidants (M2A)

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Métropole du Grand Paris (MGP)

Mutuelle générale de la police (MGP)

Mie de Pain

Mission Locale de Paris

Olga Spitzer

Ouvre de protection des enfants juifs (OPEJ)

Oppelia

Paris en Compagnie

Paris Habitat

Paris Musées

Petits frères des pauvres

Plateforme-I

Pôle emploi

Pompiers de Paris

Préfecture de Police

Prévention site La Villette

Régie autonome des transports parisiens (RATP)

Réseau Alpha

Réseau Eiffel

Samusocial de Paris

Sauvegarde de l'Adolescence

Secours Populaire

Secours Catholique

SNCF Gares & Connexions

Société Philanthropique

Solidarité Jean Merlin

Solinum

Tirelires d avenir

Travail et Vie

Association Travail Alternatif Payé à la Journée France (TAPAJ)

Unité d'assistance aux sans-abris (UASA)

Une couverture pour l'hiver

Union nationale de l'aide juridique (UNAJ)

Union professionnelle du logement
accompagné (UNAFO)

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
(URHAJ)

Union régionale interfédérale des organismes
privés non lucratifs sanitaires et sociaux
(URIOPSS)

Ville de Paris

Vacances et Familles





